

LE DEVOIR

L'inégalité de la richesse s'accroît

20 % des Canadiens détiennent 75 % des actifs du pays

ALEXANDRE SHIELDS

La concentration de la richesse entre les mains des Canadiens les plus nantis a continué de s'accroître au cours des cinq dernières années, une tendance lourde observée depuis maintenant une vingtaine d'années. Ainsi, les 20 % de familles les plus riches détenaient 75 % de la richesse totale des mé-

nages en 2005, contre 69 % en 1984, selon une étude de Statistique Canada rendue publique hier.

En 2005, les familles se situant dans les 20 % supérieurs de la répartition de la richesse avaient une valeur nette moyenne de 551 000 \$. Les chiffres correspondants étaient de 465 000 \$ en 1999 et de 336 000 \$ en 1984. Par contre, la valeur nette médiane des familles du quintile inférieur a quant à elle stagné entre

1984 et 2005. En fait, la valeur de leur actif n'a jamais dépassé la valeur de leurs dettes au cours de la période allant de 1984 à 2005. Ainsi, les familles du quintile supérieur détenaient 75 % de la richesse totale des ménages en 2005, contre 73 % en 1999 et 69 % en 1984.

Depuis deux décennies, seules les familles de la tranche supérieure de 10 % ont augmenté leur part de la richesse totale. Entre-temps, la valeur nette a stag-

né ou a diminué dans la tranche inférieure de 40 % de la répartition, mais a considérablement augmenté dans la tranche supérieure de 40 %. Par exemple, la valeur nette moyenne a chuté d'environ 7500 \$ dans la tranche inférieure de 10 % au cours de la période de 1984 à 2005, tout en progressant de 237 000 \$ à

VOIR PAGE A 8 : RICHESSE

Un Sénat (presque) élu

Stephen Harper s'engage à consulter la population avant de nommer des sénateurs

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le gouvernement conservateur va de l'avant avec sa réforme du Sénat, si incomplète et vouée à l'échec soit-elle. Le premier ministre a annoncé en grande pompe hier qu'il s'engageait à consulter la population par scrutin avant de nommer des sénateurs. Ce qu'il n'a pas prévu, toutefois, c'est la mise en place d'un mécanisme de résolution des conflits entre les deux Chambres. Plusieurs prédisent déjà un immobilisme législatif total si Stephen Harper s'entête.

Le projet de loi ne prévoit pas tout à fait l'élection des sénateurs canadiens: un tel changement radical nécessiterait un amendement constitutionnel, voie sur laquelle le gouvernement ne veut pas s'aventurer. Un jugement de la Cour suprême rendu en 1980 avait d'ailleurs affirmé que le gouvernement fédéral ne pouvait pas, seul, instaurer des élections directes de sénateurs.

Il prévoit plutôt la consultation des électeurs sur «leurs préférences». Le premier ministre conserve sa prérogative de nommer ou non cette personne au Sénat. Le gouvernement Harper s'engage à toujours respecter la volonté du peuple, mais rien dans le projet de loi ne contraint un futur gouvernement de s'astreindre à cette gymnastique.

«C'est un pas en avant. Si ce projet de loi est en vigueur et qu'un gouvernement choisit de ne pas en tenir compte ou de l'abroger, il le fera à son propre péril», a toutefois prédit le ministre Rob Nicholson, parrain du projet de loi C-43 déposé hier. «Le premier ministre respectera les volontés du peuple», a-t-il ajouté. Les «élections» consultatives se tiendront préférentiellement — mais pas obligatoirement — en même temps que des élections fédérales ou provinciales, à l'échelle de la province où un poste de sénateur doit



Stephen Harper

VOIR PAGE A 8 : SÉNAT

■ L'éditorial de Bernard Descôteaux, à lire en page A 6

IRAK Riyad soutiendrait les sunnites en cas de retrait des Américains

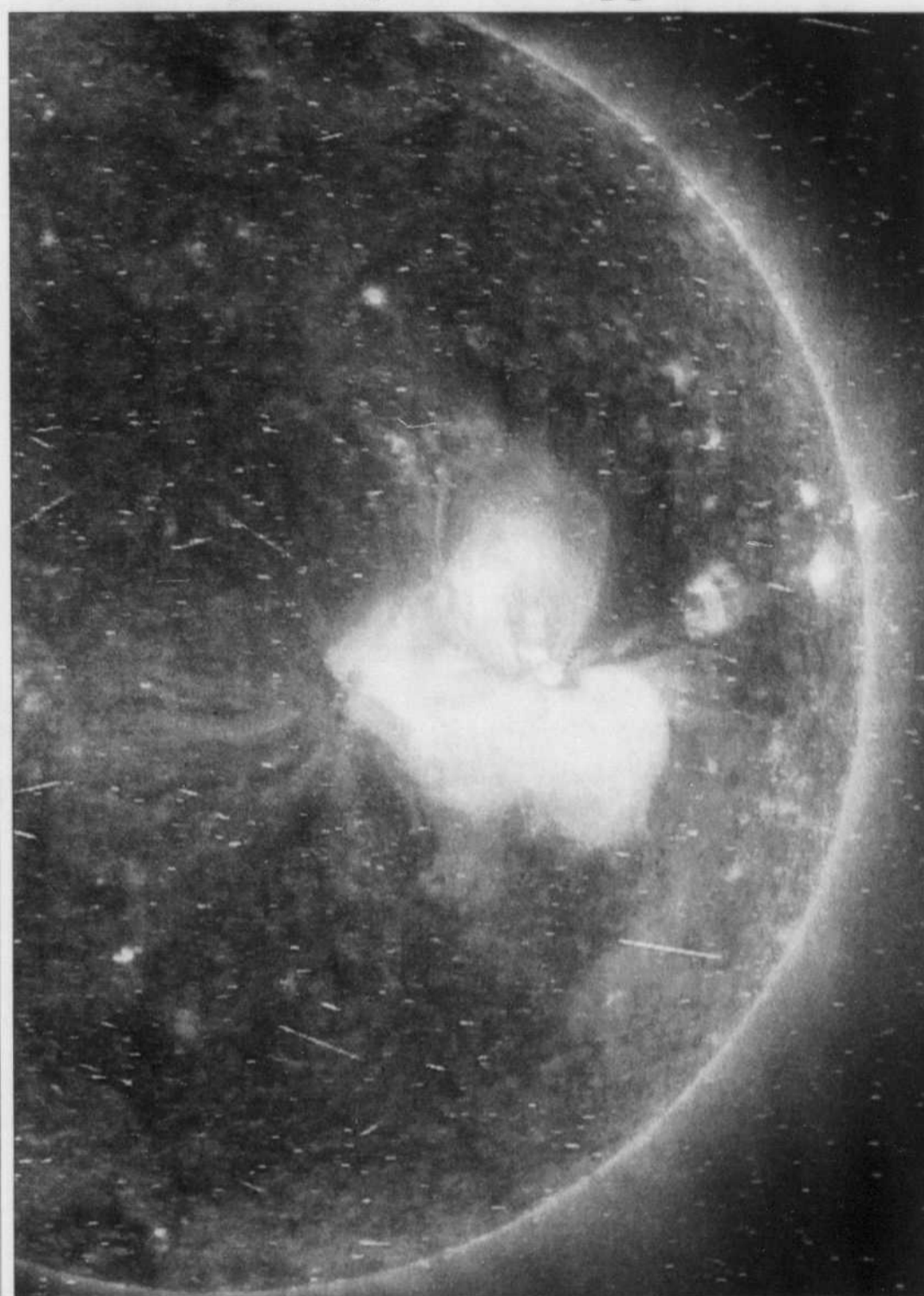
■ À lire en page B 5



INDEX

Annonces	A 4	Météo	B 4
Avis publics	B 4	Monde	B 5
Culture	B 8	Mots croisés	A 4
Décès	A 4	Politique	A 3
Économie	B 1	Sports	B 6
Éditorial	A 6	Sudoku	B 4
Idées	A 7	Télévision	B 7

N'ajustez pas votre appareil!



AGENCE FRANCE PRESSE

TEMPÊTE de radiations, pannes de transmissions radiophoniques, satellites perturbés... La très violente éruption solaire survenue hier dans la zone 930 de l'étoile devrait atteindre la Terre aujourd'hui même, entraînant quelques désagréments technologiques dans son sillage. Les scientifiques l'ont toutefois classée dans la catégorie S2, soit une tempête solaire modérée. Elle ne devrait pas affecter les astronautes qui se trouvent à bord de la navette Discovery ou de la Station spatiale internationale.

O'Connor devra s'expliquer

«Moins d'une douzaine» de C-130J sont actuellement déployés en Irak et en Afghanistan sur les 83 appareils C-130J que possède la US Air Force

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le ministre de la Défense, Gordon O'Connor, et les hauts fonctionnaires de son ministère vont passer une bonne partie de l'hiver sur la sellette puisqu'ils devront expliquer leurs achats militaires, dont la valeur totalise 17 milliards de dollars. Les révélations du *Devoir* au sujet de l'achat controversé des avions C-130J du constructeur américain Lockheed Martin ont incité les députés du comité parlementaire de la

Défense à se pencher sur l'ensemble des nouveaux contrats militaires dès la reprise des travaux de la Chambre, en janvier.

De plus, de nouveaux doutes sont apparus en ce qui a trait au rendement du C-130J, la US Air Force ayant confirmé au *Devoir* que «moins d'une douzaine» de C-130J sont actuellement déployés en Irak et en Afghanistan sur les 83 appareils C-130J que possède l'armée de l'air américaine. Ce

VOIR PAGE A 8 : AVIONS



REUTERS

De nouveaux doutes sont apparus en ce qui a trait au rendement du C-130J.

Seuls les milieux humides d'envergure seront sauvés

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Québec a édicté le 30 novembre dernier, sans tambour ni communiqué de presse, les règles qui permettront dorénavant aux fonctionnaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) d'autoriser les promoteurs à assécher, remblayer et construire dans les marais et les milieux humides du Québec.

Selon cette directive obtenue par *Le Devoir*, seuls les grands milieux humides pourront trouver grâce devant les promoteurs et les constructeurs, mais à la condition d'être reliés à des cours d'eau en raison de leur pouvoir épurateur, d'abriter des espèces menacées végétales ou fauniques reconnues ou d'être constitués de tourbières ombrotrophes (*bogs*) ou minérotrophes (*fens*). Ces critères de protection ne touchent que les milieux humides d'une superficie supérieure à cinq hectares dans les terres basses du Saint-Laurent ou dans la plaine du lac Saint-Jean et supérieure à dix hectares dans le reste de la province.

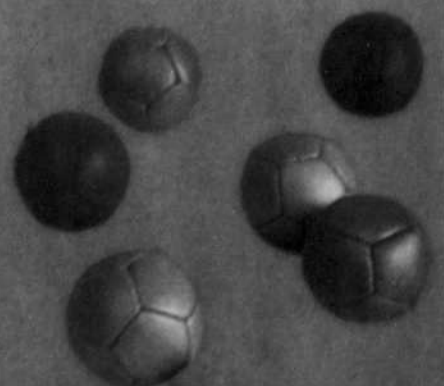
Un hectare correspond à la surface de deux terrains de football.

Ces règles, entérinées par le titulaire actuel du MDDEP, Claude Béchard, sont fort différentes de ce que son prédécesseur, Thomas Mulcair, vouait à la protection la plus complète dans une entrevue accordée au *Devoir* en mai 2005. Le ministre Mulcair, depuis lors évincé de son poste en partie à cause de sa volonté déclarée de protéger les milieux humides convoités par le lobby de l'immobilier et par les élus municipaux, voulait remplacer dès 2006 au moyen d'une loi spéciale l'actuel système «d'autorisation», qui permet les interventions humaines dans les milieux humides, par un système «d'interdiction» législative sans ambiguïté. Il s'engageait aussi à instituer une politique de «zéro perte nette» sur les terres publiques québécoises, comme celle du gouvernement fédéral.

VOIR PAGE A 8 : MILIEUX

Arthur Quentin

présente ses têtes d'affiche...
Voici le jeu de boules de salon!



Pétanque d'intérieur. Jeu comprenant 9 boules et 1 cochonnet. Inventé en France - 67,50 \$.

3960, Saint-Denis Montréal 514 843 7513

POLITIQUE

La réforme du mode de scrutin est reportée

ROBERT DUTRISAC

Québec — Incapable de présenter un projet cet automne comme il l'avait promis, le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, Benoît Pelletier, reporte cette réforme à plus tard en confiant au Directeur général des élections (DGE) un mandat de six mois pour en préciser les effets.

À l'Assemblée nationale hier, Benoît Pelletier a fait une déclaration ministérielle constatant l'absence de consensus sur les modalités d'un système proportionnel mixte. «Lorsqu'on s'apprête à moderniser un système par lequel les Québécois élisent leurs représentants depuis plus de 200 ans, on ne peut qu'être habité par un sentiment de prudence et de respect à l'égard des inquiétudes et des volontés exprimées», a-t-il dit.

Au cours d'un entretien, M. Pelletier s'est défendu de vouloir enterrer le projet de réforme qui avait l'objet d'un avant-projet de loi. «Si nous avions voulu le reporter aux calendes grecques, on aurait peut-être déposé un projet de loi qui serait mort au feuillement lors du déclenchement des élections», a avancé le ministre. «Le projet évolue» et, dans six mois, «on aura un rapport du DGE sur des propositions plus précises qu'avant».

Le caucus des députés libéraux a rejeté la réforme telle que formulée par le ministre après la commission itinérante. Plusieurs élus s'inquiétaient de la cohabitation entre le député de circonscription et le nouveau député de liste. Le gouvernement créera un groupe de travail formé d'élus pour se pencher sur cette cohabitation. Le Parti québécois et l'Action démocratique du Québec ont accepté d'y participer, a indiqué M. Pelletier. Les députés voyaient des inconvénients de taille à l'agrandissement des circonscriptions en raison de la réduction de leur nombre, tel que prévu dans la réforme.

Aux assises de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), le projet présenté par le ministre avait été mal accueilli, les régions craignant la réduction de leur poids politique. «Je suis obligé de tenir compte de la voix des régions», a souligné le ministre hier.

Du côté de l'opposition officielle, le député de Masson et critique en matière d'institutions démocratiques, Luc Thériault, qui, par ailleurs, ne s'est pas levé une seule fois en Chambre cet automne pour interroger le ministre sur son projet, a parlé hier «d'un retour à la case départ» et «d'un constat d'échec» de la part du ministre. M. Thériault a dit espérer que «tout cela ne sera pas relégué aux oubliettes», un souhait que bon nombre de ses collègues péquistes ne partagent pas.

Le Devoir

Justin Trudeau pourrait succéder à Jean Lapierre dans Outremont

Le député a confirmé qu'il prenait une autre retraite de la politique

ISABELLE RODRIGUE

Ottawa — En confirmant qu'il ne sera pas sur les rangs lors de la prochaine campagne électorale, Jean Lapierre a relancé de plus belle les rumeurs sur la possibilité de voir Justin Trudeau faire le grand saut en politique active.

Hier, le député d'Outremont a mis fin à la rumeur persistante qui voulait qu'il quitte la vie politique aussitôt que la prochaine campagne électorale sera déclenchée. Il ne s'agit pas d'une grande surprise, puisque M. Lapierre n'avait jamais caché que son retour en politique, en 2004, était lié à la présence de Paul Martin à la tête du parti.

Ce château fort libéral risque de susciter la convoitise parmi les libéraux et le nouveau chef, Stéphane Dion, pourrait bien vouloir le réserver pour un candidat de son choix qu'il y parachuterait.

Le comté pourrait aussi être alloué à une femme candidate, à la suite de la promesse de M. Dion de faire en sorte qu'au moins le tiers des candidats aux prochaines élections soient des femmes.

M. Dion a d'ailleurs annoncé la nomination d'une directrice responsable de la recherche de nouvelles candidates, Linda Julien.

Candidate sans succès à trois élections, Mme Julien s'est surtout fait connaître en 1997 avec son controversé manuel à l'intention des parfaites candidates.

Le guide réservait trois pages à des considérations esthétiques et d'organisation familiale remplies de stéréotypes, d'annonces entre autres des conseils sur l'habillement, le maquillage et la coiffure.

Hier, le chef libéral n'a pas voulu s'engager à dédier Outremont à une femme.

«On ne commencera pas déjà à assigner des sièges pré-



Justin Trudeau

J.P. MOCZULSKI REUTERS

cis dans chaque comté, il y aura aussi des hommes qui se présenteront», a-t-il fait valoir à sa sortie du caucus.

Pour Marlene Jennings, partisane de la première heure de M. Dion dans la course au leadership, il est important de présenter plus de femmes candidates, mais il faut aussi leur offrir des comtés où il leur est possible de remporter la victoire.

«On ne veut pas simplement avoir le tiers des candidats qui soient des femmes, on veut augmenter le pourcentage des femmes élues à la Chambre», a indiqué Mme Jennings.

Lorsqu'il est question de la succession de M. Lapierre, le nom de Justin Trudeau est celui qui revient régulièrement.

Joint hier, M. Trudeau n'a rien confirmé, ni rien nié, disant réfléchir à toutes les options qui s'offrent à lui.

Lors de la campagne au leadership, le fils de l'ancien premier ministre Pierre Elliott Trudeau avait appuyé la

candidature de Gerard Kennedy. Au moment de l'alliance entre M. Kennedy et M. Dion, il s'était rallié à celui qui dirige maintenant le Parti libéral du Canada (PLC).

M. Trudeau n'avait d'ailleurs que de bons mots à l'égard de M. Dion hier. «C'est un grand choix pour le pays, avec M. Kennedy, et M. Dion amène un vrai renouveau pour le pays», a déclaré Justin Trudeau.

Quant à savoir si c'est «une chose à laquelle je participerais comme membre de la Chambre ou à l'extérieur, ça reste à décider».

L'autre candidat-vedette possible, dans Outremont, pourrait être l'ancien député du comté, Martin Cauchon.

Ce dernier n'a jamais caché qu'un retour en politique l'intéressait vivement. En vacances actuellement, il n'a pu être joint pour commenter le sujet.

Le siège de M. Lapierre n'est pas le seul à susciter l'intérêt chez les candidats potentiels. L'ex-ministre Liza Frulla et l'astronaute Marc Garneau auraient un œil sur la circonscription de LaSalle-Emard, qui sera vacante aux prochaines élections avec le départ de Paul Martin.

Outremont et LaSalle-Emard pourraient bien être les deux seuls sièges sûrs pour les libéraux à se libérer au Québec.

Il semble que l'ex-ministre Irwin Cotler, député de Mont-Royal, demeurera en politique malgré la rumeur persistante qui disait le contraire. Hier, il a affirmé être «très heureux» comme député fédéral et vouloir conserver son poste.

Quant à Lucienne Robillard, un des piliers des libéraux au Québec, son départ a été maintes fois annoncé au cours des dernières années sans se concrétiser. Rien n'indique pour l'instant que la députée de Westmount laissera cette fois sa place.

Presse canadienne

Option Canada: le PQ réclame la suspension d'un libéral

Québec — Les péquistes réclament la suspension d'Alfred Pilon, un libéral interrogé dans le cadre de l'enquête sur Option Canada.

«Alfred Pilon était un ancien chef de cabinet du premier ministre [Jean Charest] et il a tremé dans le scandale d'Option Canada, ayant reçu lui-même personnellement des montants d'argent», a affirmé hier le péquiste Jonathan Valois, député de Joliette.

Il a réclame que M. Pilon, qui dirige l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), soit suspendu de ses fonctions pendant la durée de l'enquête que mène le juge Bernard Grenier sur Option Canada.

«Nous ne savons pas quel est le bien-fondé des allégations» qui concernent M. Pilon, a répondu le ministre des Affaires intergouvernementales, Benoît Pelletier.

Ce dernier a cependant rappelé qu'en vertu d'une ordonnance émise par le juge Grenier le 18 septembre dernier, il est interdit à quiconque de divulguer ou de communiquer la preuve dans ce dossier.

«J'invite donc l'opposition à faire preuve de beaucoup de prudence. Je pense que cette prudence est tout à fait élémentaire. Par ailleurs, nous avons tout à fait confiance dans le fait que le juge Grenier va pouvoir faire la lumière sur les allégations, a soutenu le ministre Pelletier. Ce dont nous parlons présentement, ce sont des allégations. Ce serait commettre une grave erreur que de penser qu'il s'agit de faits prouvés qui seront retenus par le juge Grenier dans son rapport, éventuellement.»

Le directeur général des élections a confié au juge Bernard Grenier en 2006 le mandat d'enquêter sur les

contributions d'Option Canada au camp du NON lors du référendum de 1995. Ces contributions auraient atteint cinq millions de dollars et auraient été versées en pleine violation de la loi référendaire québécoise.

L'enquête du juge Grenier devait être complétée en décembre dernier mais ne le sera qu'en mars 2007, à cause de sa complexité.

Après avoir été directeur général du Conseil pour l'unité canadienne jusqu'en 1998, M. Pilon est devenu chef de cabinet de Jean Charest, qui était à l'époque chef de l'opposition à l'Assemblée nationale. Il a par la suite été nommé à la direction de l'Office franco-québécois pour la jeunesse.

Presse canadienne

Rencontre des ministres des Finances

Flaherty s'attend à une rencontre houleuse

ALEC CASTONGUAY
ROBERT DUTRISAC

Le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, s'attend à une rencontre «difficile» aujourd'hui et demain à Vancouver à l'occasion de la réunion de tous les ministres des Finances du pays. Le règlement du déséquilibre fiscal promis par les conservateurs sera évidemment un des gros sujets de la rencontre, même si l'ordre du jour est passablement chargé. Le ministre Flaherty risque d'ailleurs de faire face à un front commun des provinces sur la question de l'éducation postsecondaire.

«Ce sera une rencontre difficile, a dit le ministre Flaherty à sa sortie du caucus hier. J'ai été clair avec mes homologues des provinces: leurs attentes doivent être raisonnables. Il ne faut pas espérer une entente ou alors des chiffres précis sur la péréquation ou sur les paiements de transfert avant le budget 2007, comme on l'a promis. Nous avons été clairs à ce sujet.»

Selon le ministre Flaherty, la rencontre qui commence ce soir à Vancouver sera utile pour tenter de rapprocher les positions des provinces alors que la manière de régler le déséquilibre fiscal divise toujours les capitales. C'est notamment la réforme de

la péréquation qui pose le plus gros problème.

«C'est toujours un défi de rappeler à toutes les provinces que nous sommes tous des Canadiens et que nous devons travailler ensemble. [...] Ce n'est pas une province contre une autre. La péréquation, par exemple, c'est un programme fédéral. C'est notre responsabilité et nous allons la prendre. C'est ce que j'ai dit à mes homologues. Il n'y a aucun consensus sur la péréquation. Ça divise les provinces, mais il faut en parler. C'est pour cela que nous faisons ce genre de rencontre. On demande à chacun ce qu'il pense et s'il y a des bases sur lesquelles nous pouvons travailler.»

À Québec, le premier ministre Jean Charest a rappelé qu'il avait rencontré le premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, puis le nouveau premier ministre du Nouveau-Brunswick, Shawn Graham, à Montréal le 2 décembre alors que ceux-ci participaient au congrès à la direction du Parti libéral du Canada. M. Charest a aussi parlé aux autres premiers ministres depuis quelques semaines. «Nous avons convenu [...] que les provinces et les territoires, de manière unanime, devraient pouvoir dire au gouvernement fédéral qu'il doit absolument rétablir le financement pour l'enseignement

postsecondaire», a dit M. Charest.

Selon lui, le gouvernement fédéral «peut juste gagner» en réglant cet enjeu. Il ferait alors «une avancée très importante dans le dossier du déséquilibre fiscal». Sur ce point, les provinces s'entendent. «Si on est d'accord, qu'on le dise», estime M. Charest.

Aux yeux du premier ministre québécois, la péréquation doit donc être traitée à part. Il a ainsi rappelé que cinq provinces, dont le Québec, ont une position commune. Selon certaines informations, Québec ne s'opposerait pas à ce que l'Ontario, qui réclame 1,1 milliard de plus dans les paiements de transfert fédéraux pour la santé et les services sociaux, obtienne cette somme si, en contrepartie, l'Ontario lève son objection à une bonification de la péréquation.

Il s'agit d'une rencontre statutaire des ministres des Finances où une foule de sujets sont abordés: la situation économique, les fiducies de revenu, l'harmonisation fiscale et la création d'une commission des valeurs mobilières pancanadienne, a mentionné le ministre des Finances du Québec, Michel Audet.

Le Devoir
Avec la collaboration
d'Antoine Robitaille

Les États généraux des Haïtiens de Montréal

LISA-MARIE GERVAIS

À fin de têter le puits de leur communauté, les Haïtiens de Montréal se lanceront dès janvier 2007 dans une vaste consultation publique sous forme d'États généraux. Le but ultime: cerner les problèmes de la communauté et y apporter des solutions.

«On veut faire des constats de réussite de notre société mais aussi regarder là où ça va moins bien de façon à articuler un plan d'action», a souligné le responsable des communications des États généraux, Joseph Jean-Gilles. «Pour nous, c'est un exercice qui a son pesant d'or. On est les premiers à le faire et, étrangement, ce n'est pas une commande qui vient du gouvernement.»

Imaginez depuis 2003 par des membres du Conseil national des citoyens d'origine haïtienne (CONA-COH), ce vaste exercice de réflexion collective se divisera en sept forums de discussion qui auront lieu au cours des trois premiers mois de l'année 2007 et où neuf grands thèmes seront abordés. Du développement économique et du soutien à l'entrepreneuriat au problème des gangs de rue en passant par la vie culturelle et artistique, la communauté sera ainsi scrutée sous tous les angles. Ces diverses rencontres seront encadrées par des médiateurs et recevront des participants «de toutes les forces vives de la communauté», a insisté le comité organisateur.

En clair, après plus de 50 ans de présence au Qué-

bec, la communauté haïtienne, qui compterait environ 130 000 membres essentiellement concentrés à Montréal, s'examinera elle-même et posera des diagnostics, a expliqué M. Jean-Gilles. Financés à 40 % par Patrimoine Canada et d'autres acteurs privés, ces États généraux culmineront par une rencontre récapitulative de quatre jours vers la fin d'avril 2007, où on attend pour l'instant 500 personnes.

Devant la présence d'un grand nombre de professionnels prenant part à l'organisation, le président des États généraux, Keder Hippolyte, s'est défendu d'avoir oublié d'inclure le «vrai peuple». «Ce ne sera pas un débat de spécialistes, mais il sera balisé et orienté par des gens qui seront effectivement des spécialistes», a dit M. Hippolyte en conférence de presse.

Pour l'animateur à la radio CKUT, ces États généraux contribueront à resserrer les liens de la communauté. «On était déjà sur la "map", mais il y a actuellement une certaine désorganisation. On est à la fois unis et divisés pour des raisons, a soutenu Raymond Laurent. Il fut un temps où l'on savait à qui s'adresser pour trouver des gens compétents et aptes à répondre aux questions qui touchaient la communauté haïtienne. Aujourd'hui, il y a des imposteurs, tout le monde peut passer pour des experts de la communauté. Ces rencontres permettront de nous remettre sur les rails», a-t-il conclu.

Le Devoir

Pour Noël

Noël

offrez un abonnement au journal

LE DEVOIR

à un nouvel abonné* et recevez GRATUITEMENT
le livre de Garnotte, notre caricaturiste!

POUR COMMANDER :

514-985-3355 1 800 463-7559

CETTE OFFRE EST VALABLE POUR
LES ABONNEMENTS DE :

13 semaines, du lundi au samedi	74,55 \$ + taxes
26 semaines, du lundi au samedi	131,63 \$ + taxes
52 semaines, du lundi au samedi	236,91 \$ + taxes
52 semaines, le samedi	105,30 \$ + taxes

(ou pour tout abonnement d'une valeur de 50 \$ ou plus avant taxes)

AVANT DE COMMUNIQUER
AVEC NOUS,

ASSUREZ-VOUS D'AVOIR :

l'adresse complète et le numéro de téléphone
de la personne à abonner.L'offre est valable jusqu'au 22 décembre 2006 inclusivement.
Quantité de livres limitées.

LE DEVOIR

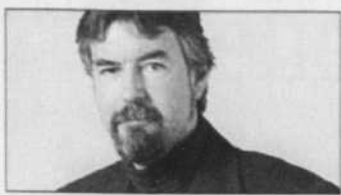
* On n'est jamais trop curieux.

GARNOTTE
2006

POLITIQUE

François Gendron
Avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Montréal
514-845-5545



Michel David

Le bulletin ministériel

Monique Jérôme-Forget a mis un point final au dossier extrêmement complexe de l'équité salariale. Elle a également réaménagé la loi 142 pour rétablir la parité des conditions dans le secteur de la santé. Au conseil des ministres, la présidente du Conseil du trésor gagne généralement ses batailles, mais elle n'a pas réussi à empêcher le dévoilement précipité de la nouvelle politique en matière de recherche et d'innovation, qu'elle jugeait prématuré. **A-**

Claude Béchard a marqué des points avec sa coalition pour forcer Ottawa à financer son plan de lutte contre les changements climatiques. Il a été muselé par Rona Ambrose à la conférence de Nairobi, mais il s'est bien vengé par l'intermédiaire de la France. Après le gâchis de la vente du mont Orford, il a au moins réussi à sauver la saison de ski, mais on attend toujours l'appel d'offres. **B.**

En trois ans, la ministre de la Famille, Carole Thériault, ne s'était pas fait beaucoup d'amis dans le CPE, mais elle n'a pas plié devant ses anciens alliés des garderies privées qui facturent au-delà des 7 \$ par jour réglementaires. **B.**

Yvon Marcoux, qui en est peut-être à ses dernières semaines à la Justice, aura voulu démontrer *in extremis* qu'il pouvait agir. La modification du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels ainsi que l'adoption de nouvelles règles sur les pratiques commerciales entre médecins et pharmaciens ont été bien accueillies. Mais que fait en politique un homme qui refusait de commenter l'injonction réclamée par le Port de Québec dans le but de museler les opposants au projet Rabaska, sous prétexte de ne pas « entrer dans un débat de nature politique »? **B.**

Discrettement, Lawrence Bergman poursuit son petit bonhomme de chemin. Le ministère du Revenu s'achemine vers une autre année record dans la récupération des sommes qui ont échappé frauduleusement au fisc. **B.**

Son collègue de l'Agriculture, Yvon Vallières, en est un autre qui ne fait pas beaucoup de bruit, mais il ne gaffe jamais et soigne admirablement sa clientèle. Le plan d'action sur l'agroenvironnement que lui et Claude Béchard ont présenté a fait un tabac au congrès de l'UPA. **B.**

Line Beauchamp a été incapable d'expliquer pourquoi elle avait versé 10 000 \$ à la firme BCP pour la rédaction d'un discours très ordinaire. Cette affaire a jeté de l'ombre sur une bonne session pour la ministre de la Culture, qu'il s'agisse de l'aide d'urgence à l'industrie du cinéma ou du sauvetage du théâtre de Quat'Sous. **B-**

Le ministre du Développement économique, Raymond Bachand, a fait l'unanimité avec sa nouvelle stratégie pour stimuler la recherche et l'innovation, mais son affirmation du « droit à l'escalope » à toute heure du jour et de la nuit n'était pas la trouvaille du siècle. **B-**

Peut-être parce qu'on ne l'espérait plus, la politique de la ruralité présentée par la ministre des Régions, Nathalie Normandeau, a été encensée. Elle semble toujours plus à l'aise dans le dossier des régions que dans les affaires urbaines. En sa qualité de ministre des Affaires municipales, elle doit assumer le gâchis causé par les défusions. À Montréal comme à Québec, les conseils d'agglomération demeurent des nids de chicane. **B-**

La reconnaissance de l'existence de la nation québécoise par la Chambre des communes est une victoire inespérée pour le ministre responsable des Affaires intergouvernementales, Benoît Pelletier. L'enterrement de la réforme du mode de scrutin, faute d'appui au

caucus libéral, constitue cependant un échec de taille. **C.**

Le ministre des Finances, Michel Audet, n'en finit plus de se faire rappeler qu'il a chiffré le déséquilibre fiscal à 3,9 milliards. Même s'il s'agissait d'une correction technique, le rehaussement de la cote de crédit du Québec lui a permis de souffler un peu. Il ne semble malheureusement plus figurer dans les plans d'avenir du premier ministre. **C.**

Même s'il est finalement revenu à une position plus sensée, le ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier, n'a pas eu l'air très brillant dans le dossier de la taxe scolaire. Il paraît mal à l'aise dans ce ministère où chaque décision semble exiger de lui un effort surhumain. **C.**

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Michelle Courchesne, a tenté de s'ennuyer, comme l'a très bien illustré sa sortie contre le prétendu égoïsme de Montréal. Son projet de loi sur les régimes de retraite en cas de déficit de solvabilité était plus avisé. **C.**

La commission parlementaire sur la lutte contre le racisme et la discrimination a été l'heure de gloire de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Lise Thériault. Tout s'est bien passé, mais il faudrait maintenant en voir les suites. **C.**

À défaut d'être utile, l'important est de ne pas nuire. Françoise Gauthier (Tourisme) et Laurent Lessard (Travail) semblent l'avoir compris. **C.**

Des viaducs qui s'écroulent ne sont rien pour redorer l'image du ministre des Transports, Michel Després. La création précipitée de la commission d'enquête sur l'effondrement du viaduc de la Concorde, présidée par Pierre Marc Johnson, a suscité une controverse inutile. **C-**

Chaque session est plus difficile pour Philippe Couillard, qui voudrait maintenant quitter la Santé. Il a été ébranlé par la série de décès causés par la bactérie *C. difficile* à l'hôpital Honoré-Mercier de Saint-Hyacinthe. Qui le croit encore quand il prétend que la situation s'est améliorée dans les urgences? On a également appris que certains attachés politiques se seraient livrés à des activités de financement illégales. Après l'erreur de la loi 37, il semble maintenant vouloir plier devant les spécialistes. **D.**

Le ministre de la Sécurité publique, Jacques Dupuis, a reculé devant le syndicat des policiers, qui s'opposait à ce que les contrôleurs routiers de la SAAQ distribuent des contraventions. Au congrès de la Fédération québécoise des municipalités, il s'est fait siffler par les maires insatisfaits des services de la SQ. Plus encore qu'un autre bâillon totalement injustifié, ses *cheap shots* à l'endroit d'André Boisclair ont terni la fin de la session parlementaire. **D.**

On comprend de mieux en mieux pourquoi certains ont déjà pensé que Monique Gagnon-Tremblay était un ministre fédéral. Pour éviter d'embêter le gouvernement Harper, elle a obstinément refusé de faire adopter avant la conférence de Nairobi une motion de l'Assemblée nationale qui aurait quelque peu amélioré le rapport de force de son collègue de l'Environnement. **D.**

Le principe de Peter a rattrapé le ministre des Ressources naturelles, Pierre Corbeil. Cela apparaît dès qu'un sujet devient le moins technique. L'industrie forestière a jugé que Raymond Bachand était un interlocuteur plus crédible. Il s'est également placé dans une situation très douteuse en intervenant en faveur d'une avoionerie de Val-d'Or dont il était actionnaire jusqu'à son entrée en politique. **E.**

m david@ledevoir.com



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Industrie forestière

Les régions se sentent flouées

Le gouvernement a adopté la loi 49 sans attendre la tenue du Sommet sur l'avenir du secteur forestier

Le gouvernement a fait adopter la loi 49 au petit matin hier. Pour plusieurs, c'est le début de la longue marche qui doit conduire l'industrie vers des jours meilleurs. Pour d'autres, c'est le début de la version forestière de la crise de la morue.

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Le monde municipal n'applaudit pas à l'adoption de la loi 49, qui enlève aux usines, bien ancrées dans les collectivités des régions, les droits de coupe en forêt pour les rattacher cette fois-ci à « l'entreprise » qui en est propriétaire et qui pourra désormais transférer le bois récolté dans une région vers ses autres filiales ailleurs au Québec, et ce, dans des proportions à définir par règlement.

Pour le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Bernard Généreux, il est inconcevable que Québec ait adopté à toute vapeur une loi aussi lourde de conséquences avant même d'avoir en main les conclusions du sommet de mars 2007 sur l'avenir du secteur forestier. À l'Assemblée nationale, le Parti québécois a martelé les mêmes thèmes.

Pour la FQM, « le projet de loi 49 est une porte ouverte à la rationalisation de l'industrie forestière ». En permettant le transfert des CAAF d'une usine à l'autre,

« Québec remet ni plus ni moins le lien forêt-usine qui permet aux communautés de bénéficier des retombées de la forêt » et d'assurer la vitalité économique et sociale de plusieurs régions éloignées. Pour la FQM, les transferts d'une usine à l'autre devraient au préalable faire l'objet d'un consensus avec le milieu et les élus locaux. Sinon, prédit Bernard Généreux, « une fois de plus, les populations vont être laissées à court de ressources et d'outils dont elles ont besoin pour assurer leur pérennité ».

Eric Baucé, vice-recteur à la recherche à l'Université Laval et ancien membre de la commission Coulombe, se dit d'accord, mais à certaines conditions, avec la nécessité de procéder à une « consolidation » de l'industrie forestière québécoise, qui perd de plus en plus de clients en raison de la mondialisation des marchés, a-t-il déclaré.

M. Baucé a rappelé que la commission avait insisté sur la nécessité de procéder à une consolidation de l'industrie, qui maintient souvent dans une même région plusieurs équipements fonctionnant tous au ralenti. Comme le prévoit la loi 49, les élus régionaux de-

vront acheminer leurs recommandations à Québec sur les limites à imposer aux transferts de bois entre usines et entre régions. Mais cet exercice de rationalisation est essentiel car, a précisé l'ancien commissaire, « si le système reste tel quel, il n'est pas viable ».

Ce qui est impératif, à son avis, c'est de convaincre Québec de mettre à la disposition des régions les budgets nécessaires, soit pour ajouter des activités de transformation du bois, soit pour susciter de nouvelles activités économiques dans d'autres secteurs, comme le domaine récréotouristique, pour maintenir le niveau de l'activité économique.

« La vraie brisure, la vraie rupture du contrat social, a-t-il dit, ce serait d'abandonner le système actuel à son sort. Ce serait abandonner les régions que d'assister passivement à l'effondrement du système en place. On voyait nettement venir ce problème en 2004, ce qui a amené la commission à parler de "l'inévitable consolidation". L'important dans le moment, ce n'est pas de sortir du bois mais de produire le plus d'argent possible avec moins de bois. Et c'est là-dessus qu'on doit exiger des politiques efficaces ».

Mais le poète-chansonnier Richard Desjardins n'est pas de cet avis. En entrevue hier, il a prédit que « ça va être épouvantable! En décrochant le lien juridique entre la forêt et l'usine qu'elle doit ali-

menter, le gouvernement rompt un pacte social très important. Les compagnies vont se construire de gros moulins dans le sud. Et le monde des régions va regarder passer le bois devant chez eux sans y créer autant d'emplois. Québec pourra bien sûr limiter un peu les transferts, mais il ouvre en plus que jamais le champ à des usines plus grosses et productives. À tout prendre, je préférerais qu'on déconnecte les CAAF [contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestiers] des compagnies ».

« Pour l'instant, c'est l'industrie qui ramasse tout ce qu'elle veut. On comprend qu'elle soit contente! Coulombe avait recommandé qu'on cesse de lui permettre de déduire les coûts d'aménagement des forêts des royalties qu'elle doit payer à Québec. Non seulement Québec ne respecte pas cette recommandation, mais il décide en plus d'assumer le coût des chemins forestiers et celui de la confection des plans d'aménagement. Et puis, il ne chargera rien aux compagnies qui vont récolter le bois brûlé et, en plus, sans que cela réduise les allocations de coupe autorisées », a conclu le poète-chansonnier qui copréside l'Action boréale.

Le Devoir

La Charte des droits, c'est aussi pour les autochtones

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Désormais, la Loi canadienne sur les droits de la personne s'appliquera aussi aux autochtones.

Les femmes autochtones s'en plaignaient depuis près de 30 ans: lorsque la Loi canadienne sur les droits de la personne a été adoptée en 1977, les autochtones ont été soustraits à son application. Résultat: il n'est pas possible pour quelqu'un travaillant ou vivant dans une réserve de déposer une plainte pour discrimination en fonction de l'âge, l'orientation sexuelle, la race, la religion, etc.

Ottawa entend changer cette

situation avec un projet de loi déposé hier. « C'est quelque chose que le Conseil des droits de l'homme des Nations unies et la Commission canadienne des droits de la personne nous demandent de faire depuis plusieurs années », a déclaré le ministre des Affaires indiennes, Jim Prentice. « Cela fait 30 ans et nous croyions qu'il était important d'aller de l'avant ».

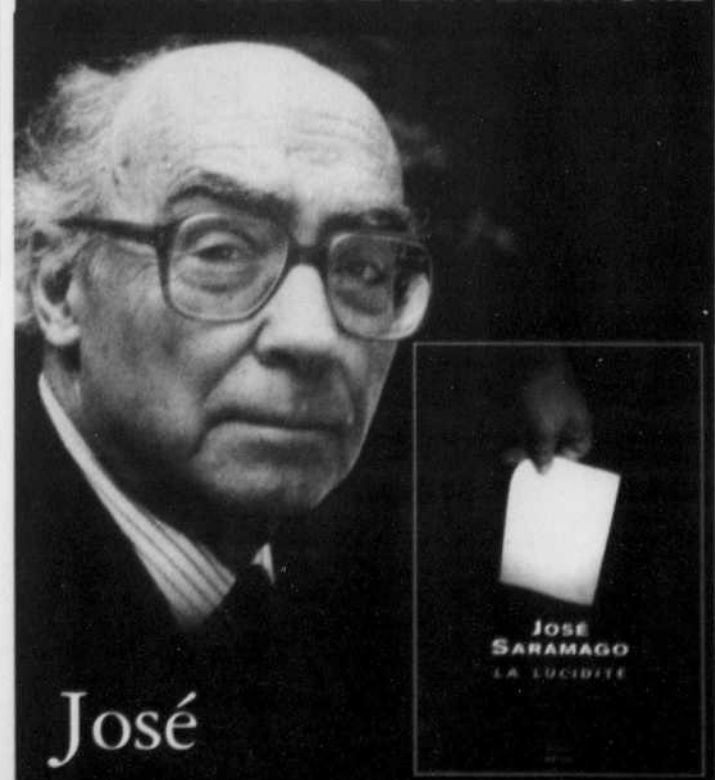
Les conseils de bandes autochtones seront durement touchés par cette loi, car les réclamations pourraient se multiplier. Les femmes autochtones, en particulier, se plaignent souvent de discrimination dans les réserves, en cas de dispute conjugale par exemple.

Le chef de l'Assemblée des Premières Nations, Phil Fontaine, estime qu'Ottawa va trop vite. « Le gouvernement veut retirer cette section sans égard à la particularité

du contexte juridique » des Premières Nations. Selon lui, c'est une « recette pour l'inefficacité ».

Le Devoir

PRIX NOBEL DE LITTÉRATURE



José Saramago
La lucidité

Subversif en diable, ce roman si bien nommé est un petit bijou d'intelligence et d'humour.

Christine Rousseau
Le Monde

Seuil

Michel DAVID
LE PETIT MONDE DE SAINT-ANSELME (COMBINAISON DES ANNÉES 90)
L'ENRACINEMENT (COMBINAISON DES ANNÉES 90)
LE TEMPS DES ÉPREUVES (COMBINAISON DES ANNÉES 90)
LES HÉRITIERS (COMBINAISON DE C'EST 2000)
Coffret de la tétralogie à 75 \$
* Vente Neuve, aucun droit de retour
* Jusqu'à épuisement des stocks
GUÉRIN, éditeur. Tél. 514-842-3481
En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

Roland GODIN
COFFRET DE 8 TOMES
DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE
DES MOTS CROISÉS
Au prix réduit de 90 \$
* Vente Neuve, aucun droit de retour
* Jusqu'à épuisement des stocks
GUÉRIN, éditeur. Tél. 514-842-3481
En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

LES ACTUALITÉS

Budget de l'agglomération de Longueuil

La querelle reprend de plus belle

LISA-MARIE GERVAIS

La baisse de taxes promise aux contribuables de l'agglomération de Longueuil est un leurre, estiment les maires de trois villes défusionnées de la Rive-Sud. Selon eux, en raison d'un transfert de compétences de l'agglomération vers les villes, Longueuil a fait miroiter une baisse du fardeau fiscal de 17 % et camouflé une hausse de dépenses de 13 %.

«Les gens de Longueuil ont besoin de redorer leur image en présentant une baisse de taxes. Mais si on oublie le transfert, qui est un maquillage, on constate que les dépenses augmentent», a souligné le maire de Brossard, Jean-Marc Pelletier. D'après le calcul des maires, en comparant le budget 2006 à celui de 2007 à des fins de compétences identiques, c'est-à-dire celles suggérées par Longueuil dans sa proposition de transfert, on constate une hausse de l'ordre de 13 %.

Même si cette augmentation est moindre qu'en 2006, M. Pelletier la juge inacceptable. Selon lui, cette hausse des dépenses se traduira par une augmentation directe de 15 % du fardeau fiscal des citoyens.

Pour le maire de Saint-Bruno-de-Montarville, Claude Benjamin, cette «*fumisterie*» ne démontre pas une diminution réelle du fardeau fiscal puisque ce transfert de compétences entraînera une hausse de la taxe payée par les contribuables, mais cette fois-ci dans la colonne de la municipalité. «C'est un jeu de vases communicants où on refait la facture de ses responsabilités à l'autre», a-t-il déploré par voie de communiqué.

Le maire de Brossard se réjouit de ce «*déstage*» des pouvoirs mais regrette que ce soit la municipalité qui écope de la tâche d'alourdir le fardeau fiscal des citoyens. «[Les dirigeants] de l'agglomération vont passer

pour de bons gestionnaires tandis que les administrations locales vont être vues comme des administrations qui ne savent pas gérer», a dit M. Pelletier.

Quant à elle, la Ville de Longueuil, qui a participé à l'élaboration du budget déposé aujourd'hui, se défend bien d'avoir voulu déguiser une augmentation des dépenses par une diminution de celles attribuables au transfert vers les villes. «Il n'y a eu aucune cachette. Le budget a été officiellement étudié pendant plusieurs séances auxquelles les élus des agglomérations ont été invités à en prendre connaissance et à faire des choix», a indiqué François Laramée, directeur des communications à la Ville de Longueuil.

M. Laramée a expliqué que le budget global augmentera parce que la Ville de Longueuil ne pouvait plus compter sur un emprunt qui lui avait permis de bou-

cler son budget en 2006. «Cette année, pour 2007, les membres du conseil d'agglomération en ont tenu compte au moment de faire le budget», a-t-il noté.

Les maires de Brossard, de Saint-Bruno et de Saint-Lambert en ont également profité pour déclarer sans valeur le transfert de compétences sous prétexte que les amendements législatifs n'ont pas été adoptés par Québec, une condition obligatoire pour autoriser le transfert. Or, au cabinet de la ministre des Affaires municipales, on assure que le projet de loi sera adopté dès aujourd'hui, soit en même temps que le budget de l'agglomération. Seul le financement du transport collectif du Réseau de transport de Longueuil (RTL) nécessite l'approbation de Québec, les autres mesures pouvant être prises par l'agglomération.

Le Devoir

EN BREF

Spécialistes: quelques stages reprennent

Quelques stages d'étudiants en médecine ont repris hier à l'Université de Sherbrooke, malgré le mot d'ordre lancé par la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ). Celle-ci avait indiqué à ses membres qu'ils ne devaient pas reprendre l'enseignement avant lundi au plus tôt. Certains ont de fait respecté la directive et refusé de reprendre les étudiants hier. La direction de l'université avait appelé au retour en classe. Mais d'autres professeurs-spécialistes ont au contraire accepté de mettre fin à leurs moyens de pression, ont indiqué des sources étudiantes. Il n'empêche que la situation demeure préoccupante à l'échelle de la province, assez pour que la Conférence des doyens des facultés de médecine du Québec sente le besoin de faire une deuxième sortie publique demain. Lundi, elle avait indiqué que le semestre de la cohorte de futurs spécialistes était déjà en péril. Demain, les doyens étudieront les moyens politiques ou juridiques dont ils disposent pour inciter les spécialistes à revenir enseigner avant qu'il ne soit trop tard. La journée d'hier a aussi donné lieu à quelques échanges entre Québec et la FMSQ, mais «rien d'important», selon la fédération. — *Le Devoir*

Un avertissement de la CSN au gouvernement

Québec — La CSN menace de monter au front si jamais le gouvernement Charest s'avise de lever la loi d'exception touchant les médecins spécialistes sans faire de même pour les salariés de l'État. La centrale syndicale n'a toujours pas digéré le coup de force du gouvernement, qui a adopté il y a tout juste un an la loi spéciale 142 fixant les conditions de travail des 500 000 employés du secteur public. Mais l'ouverture relative récemment manifestée par le ministre de la Santé, Philippe Couillard, en ce qui a trait à un retrait possible de la loi 37 revivra la présidente de la CSN, Claudette Carboneau. «Il ne peut pas y avoir, dans une société, deux poids, deux mesures parce qu'il y a un petit nombre d'un côté et un demi-million de personnes de l'autre», a dit Mme Carboneau en point de presse à Québec hier. La CSN, a poursuivi la présidente, n'acceptera jamais que le gouvernement «donne aux uns en ignorant les besoins essentiels des autres», c'est-à-dire les travailleurs du secteur public. — *PC*

Salons de jeu: une coalition réclame un moratoire

KATHLEEN LÉVESQUE

Loto-Québec accuse un retard dans son programme de retrait volontaire des appareils de loterie vidéo (ALV), alors que 40 % des sites restent encore ouverts à un an de la fin du plan de développement 2004-07.

Ces données ont été diffusées hier par la société d'État, qui faisait le point sur la reconfiguration de son réseau d'ALV. Quelques minutes auparavant, la coalition Emjeu (Éthique pour une modération du jeu) rentrait les médias pour réclamer du gouvernement du Québec un moratoire sur les «projets de nouveaux casinos (salons de jeu) et ce jusqu'au dépôt des avis de santé publique».

Pour le porte-parole d'Emjeu, Alain Dubois, il y a «plusieurs zones d'ombre inquiétantes» dans le nouveau concept de salons de jeu de Loto-Québec. Selon lui, si Loto-Québec dit vouloir ainsi réduire l'accessibilité des ALV, la société d'État oublie de mentionner que cela va aussi permettre d'augmenter les revenus par une concentration des ALV.

M. Dubois craint également qu'une nouvelle clientèle fasse son entrée dans le monde du jeu. La société d'État a prévu d'ouvrir quatre salons de jeu (deux en 2007 et deux autres en 2008). Trois seront associés aux hippodromes de Québec, Trois-Rivières et Laval (ou dans la couronne nord). Dans ce dernier cas, l'offre de jeu fera un bond puisqu'on y trouvera 1300 ALV.

Il s'agit en fait d'un nouveau concept de centre de divertissements appelé Ludoplex (marque de commerce réservée depuis 2005). Comme le mentionne Loto-Québec sur son site Internet, Ludoplex ira au-delà de l'offre de jeux de hasard et d'argent. «Ces établissements offriront des activités adaptées au marché de chaque région concernée et contribueront de façon significative à l'expérience de divertissement des visiteurs», peut-on lire. Pour la coalition Emjeu, ces salons de jeu ne sont ni plus ni moins que des casinos régionaux, mais surtout «un cancer» pour la population.

De plus, Emjeu critique vertement le versement à l'entreprise privée qui génère dorénavant les hippodromes, Attractions hippiques, d'une commission équivalente à 22 % des profits des ALV. «Ce sont des sommes colossales données au privé sans raison», a laissé tomber Alain Dubois.

Le Devoir

Priorité Cancer rabroue le ministre de la Santé

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

La décision du gouvernement québécois de ne pas souscrire au nouveau Partenariat canadien contre le cancer est vivement dénoncée par la Coalition Priorité Cancer (CPC), qui se dit «très déçue» de la position de Philippe Couillard. D'autant que le Québec n'a pas de leçons à donner dans ce domaine, dit la coalition.

«Ce n'est pas vrai que tout va bien au Québec dans la lutte contre le cancer», dénonce Pierre Audet-Lapointe, président de la CPC. Et ce n'est pas vrai qu'on peut se passer du Partenariat, ignorez ce qui se fait ailleurs au Canada.»

Le premier ministre Stephen Harper a annoncé le 24 novembre la création de cette agence char-

gée de coordonner et de rendre plus efficace le combat contre le cancer au pays, notamment par la diffusion et la comparaison d'informations. L'initiative a été largement saluée. Et tout le monde y adhère sauf le Québec, qui invoque le fait de posséder son propre plan de lutte, adopté en 2003 et jugé efficace par le gouvernement. Celui-ci entend toutefois recevoir sa part des fonds qui seront investis par Ottawa.

Or la coalition est tout sauf d'accord avec la position de Québec. Dans une lettre transmise lundi au ministre de la Santé et hier aux médias, la quinzaine de membres du regroupement dénoncent tant la décision de Québec que sa vision des avancées en matière de lutte contre le cancer.

Ce combat est trop important

pour s'embarquer dans un «conflit de compétences», indique la coalition. En restant à l'écart des échanges qui se feront entre les adhérents au Partenariat, le Québec, simple observateur, se «priorise de l'influence qu'il pourrait exercer dans les décisions» qui seront prises et privera du même coup les autres provinces de son expertise. Une erreur dans les deux cas, indique-t-on.

Mais la CPC en a surtout contre le positivisme du ministre sur la question du cancer. «C'est vrai qu'il y a eu de grands efforts faits dans les dernières années», dit M. Audet-Lapointe. Mais les chiffres ne disent pas tout, loin de là. La coalition estime ainsi que le programme de lutte contre le cancer québécois «n'a pas d'objectifs précis, ni de cibles à atteindre,

ni de moyens réels pour évaluer son efficacité».

Les listes d'attente en radio-oncologie ont certes diminué, mais «on ne comptabilise pas les usagers qui attendent de voir un spécialiste». Le programme d'implantation des infirmières-pivots en oncologie ne va pas aussi vite que ce qui était souhaité. Le retard du Québec se mesure aussi, selon la coalition, par l'absence de registre national des cancers, la désuétude du Fichier des tumeurs du Québec, le manque de popularité du Programme québécois de dépistage du cancer du sein...

Dans ce contexte, M. Audet-Lapointe demande au ministre Couillard de revoir sa décision et de se joindre au Partenariat.

Le Devoir

La circoncision pour freiner le VIH

C'est maintenant confirmé: la circoncision réduit d'environ de moitié le risque pour les hommes d'être infectés par le VIH, selon les résultats publiés hier de deux essais menés au Kenya et en Ouganda et financés en partie par le Canada. Une donnée qui ne doit toutefois pas faire croire que la circoncision offre une protection complète, préviennent les auteurs.

La première étude, menée à Kisumu (Kenya) sur 2784 hommes séronégatifs, montre que le risque de contracter le virus est réduit de 53 % chez les hommes circoncis. A Rakai (Ouganda), 4996 hommes ont pris part à une enquête semblable, qui montre cette fois que ce risque est réduit de 48 % chez les hommes circoncis.

Ces études ont été financées par l'Institut national des aller-

gies et maladies infectieuses (NIAID), qui fait partie de l'Institut national de la santé (NIH), et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). «Ces résultats sont d'un grand intérêt pour les politiques de santé publique et ceux qui mettent en place des programmes généraux de prévention contre le sida», croit le directeur du NIH, le Dr Elias Zerhouni.

Mais le directeur du NIAID, le

Dr Anthony Fauci, met en garde contre l'idée que la circoncision constituerait une protection totale contre le virus. «Il est bien clair que ce n'est pas un substitut, mais seulement un plus. Aussi nous espérons que les messages de prévention insisteront sur le fait que cela n'est pas l'équivalent d'une totale protection.»

D'après l'AFP

Téléphone : 514 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Courriel :

petitesannonces@ledevoir.com

AVIS DE DÉCÈS

MOTS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

0310

HORIZONTALEMENT

- D'une grande simplicité - On y navigue.
- Epoux de Pénélope - Qui a rapport au raisin.
- Il y en a une qui est royale - Pomme de la laitière romaine.
- Musée national, à Paris - Vient au nord de l'Inde.
- Consacré - Film médiocre.
- Petit ruisseau - Elle prie - Ovoïde.
- Jeune homme très beau - Frapper d'une sanction.
- Interjection - Mortalité.
- Deux points juxtaposés - Pronom.
- Paquet de feuilles - Carapace des crustacés.
- Traité d'alliance - Qui provoque l'indignation.
- Du firmament - Authentique.

VERTICALEMENT

- Funeste - Échange.
- Haïti - Fleuve qui traverse la Syrie.
- Fibre - Relatif à une saison.

SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO

1	P	E	R	P	L	E	X	I	T	E	N
2	A	G	E	R	A	T	E	R	E		
3	S	O	I	E	C	R	E	N	A	E	U
4	S	U	N	N	A		E	M	U	D	R
5	E	T	O	B	E	S	E	G	I	T	
6	P	O	M	E	T	R	E	N	N	E	
7	A	B	C	R	E	G	I	N	A		R
8	R	U	E	S	T	L	A	N	E		
9	T	R	A	I	N	E	A	U			
10	O	I	N	T	E		P	R	I	N	E
11	U	N		O	N	D	I	N	A	V	E
12	T	E	N	T	E		R	E	G	N	E

0309

I • N • D • E • X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

3 1/2 RENOVÉ AU COMPLET
Libre immédiatement. 6480 St-Gérard, angle de Faillon. 5005. Non chauffé. Francisco: 514 270-3013 après 15h00

AHUNTSIC - 5 1/2
3 ch. fermées. Propre, pl. bois. 2 bath. Ent. lav. sec. Prés. riv. / pistes cycl. Janvier. 615 \$ N-chauffé. 514 387-2190 ou 514 703-3587

AHUNTSIC - Haut duplex
Grand 4 1/2. 10807 St-Denis Gouin près métro H-Bourassa. Libre. 770\$. 514 850-0346

BOUL. GOUIN / LANGELIER
Grand 5 1/2 - salle de séjour au sous-sol. Garage et plusieurs extras. Grande cour. Frais peint. 450 883-4462 ou 514 220-8269

CON - UdeM. Beau, grand 4 1/2
Cachet, propre, tranquille, électros, balcon. 755\$. Ref. exp. et vérifiés. 1-819-321-1717

DISCRIMINATION INTERDITE
La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

MILE-END - Esplanade lumineuse grand 5 1/2. De rénover. Électros inclus. Ref. Janv. 07. 1475\$ m. 514-277-1563 (9h30 à 12h)

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

PLATEAU - Haut duplex rénové
10 pièces. 3 c.c., loyer. 3 électros. s. de lavage. Cour. 2 stat. Janvier. Pour professionnels. Ref. exigées. 1895\$. Sur r.v. 450 229-3268

QUARTIER LATIN 1000 p.c.
1 c.c., ent. rénové, très ensolleillé. 925\$. 514 843-8116 (jour) 450 967-7273 (soir)

ST-LAMBERT grand 4 1/2
Bois franc, bosseries, Balcon. Stat. Poss. meublé ou semi. Libre. 800\$ chauffé, nego. 514 914-1951

VILLE ST-LAURENT - Grand 5 1/2
Rénové, 2^e balcon, stat. Chauffage. Libre imm. 875\$. 514 747-5607

161 SOUS-LOCATION

CENTRE-VILLE - GRAND 3 1/2
Entièrement meublé et équipé. Clé en main 1^{er} jan. - 31 avril. 514 937-3509 ou 514 731-5268

Location temporaire grand 7 1/2
Fev. Mars 07, près du parc Jeanne Mance, meublé chauffé. 3 c.c. Tél. + Net 2000\$m 514-714-9498

PLATEAU métro MONT-ROYAL
5 1/2 H-duplex, lumineux, calme. 2 c.c. Luxueux. Meublé, équipé. Déc à Juin 07. Il inclus. Ref. 1600\$. 514-844-9449

167 MEUBLÉS

PIED À TERRE MILE END
Sur deux étages, il inclus. Stat. 1 à 4 pers. Court Long terme. 514 277-7574 gtleauxtrio@netmail.com

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 514-985-3322
Télécopieur: 514-985-3340
petitesannonces@ledevoir.com
Conditions de paiement : cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS MasterCard VISA

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

À PARIS - Marais 400 euros sem. Provence - Toulon 400 euros - xyzapi@yahoo.fr

176 CHALETS À LOUER

ESTRIE - Près des pistes de ski, site privé, luxeux, 2 c.c., non fum. Week-end/sem/mois. 514 522-8787

ESTRIE - Rénové en 2001. Foyer, satellite, équipé. 4 personnes. Près de 3 montages de ski. À 5 min. du spa Bolton. Pour les fêtes ou saison de ski. 819 348-0108

190 GARAGES, PARKING

ED.-MONTPEIT face UdeM dans garage chauffé. BERNARD Wiseman stat ext. dans allée privée. AUSSI remisage long terme dans garage privé. 514 271-4158

210 COMMERCE À VENDRE

BOULANGERIE ARTISANALE à Chénéville (Outaouais). Beau-coup de potentiel. Clientèle très fidèle. Équipe d'employés autos. 80 000 \$ tout inclus. Infos: Olivier Dufresne 418 529-3821

307 LIVRES ET DISQUES

"Librairie Bonheur d'Occasion" achète à domicile livres de qualité en tout genre. (514) 914-2142 4487 de la Roche-Mt-Royal

515 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU EST LENT ?
Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 10 ans d'exp. Julien, étudiant. Service à domicile. 514 573-7039

529 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

DIVORCE À L'AMABLE
Avec projet d'accord. Rapide, sans stress et peu coûteux. 399\$ taxes incluses. www.divorceproquebec.com

530 COURS

ATELIER D'ÉCRITURE À MTL
Sylvie Massicotte Int 450-247-0469

ENCADREMENT
Cadrez sur www.micromusee.com Encadrement Micromusée offre un atelier d'encadrement. Faites-le vous-même! à Montréal (Plateau Mont-Royal): 30 hrs de cours sur mesure échelonnés sur 10 sem. Jour ou soir. Petits groupes. Places limitées. Inscription en cours pour janvier 07. 514 772-8046 micromusee@sympatico.ca www.micromusee.com

542 MASSOTHÉRAPIE

NOUVEAU - Meilleur MASSAGE
Beauté de toutes nationalités. 635 Provoist-Lachine 514 837-1879

575 DÉMÉNAGEMENTS

G. JODOIN TRANSPORT INC.
Déplacements de tous genres. Assurance complète 514-253-4374

Pour publication section décès

necrologie@lememorial.com
2190, rue Mont-Royal Est
Montréal (Québec) H2H 1K3
(514) 525-1149
Télécopieur : (514) 525-7999
www.lememorial.com

Le mémorial
Tous les jours de 10 h 30 à 18 h 30

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées.

Merci de votre attention.

LES ENFANTS DU MONDE ONT BESOIN DE VOTRE AIDE

FONDATION JEUNES ET SOCIÉTÉ

▲ comme coopérant
▲ comme bénévole
▲ comme donateur

(514) 387-2541, poste 240
Nous vous aiderons à les aider

www.monde.ca

ACTUALITÉS



Détail du pavillon Pierre-Dansereau du Complexe des sciences de l'UQAM.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'UQAM devra rendre des comptes

Les gouverneurs du réseau de l'UQ réclament un plan de redressement financier

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Les gouverneurs de l'Université du Québec (UQ) ont adopté hier un plan d'action qui commande à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) de mettre ses affaires financières en ordre, et ce, en « étroite collaboration » avec le réseau de l'UQ.

Lors d'une séance de l'assemblée des gouverneurs (instance suprême de l'UQ, composée entre autres de tous les recteurs des établissements membres), il a été résolu de créer un comité liant le président de l'UQ, Pierre Moreau, au président du conseil d'administration de l'UQAM, Alain Lallier. Sous l'œil attentif de cette équipe, l'UQAM devra préparer un état de sa situation financière, peaufiner un plan de redressement en accord avec le ministère de l'Éducation,

préciser le projet de l'îlot Voyageur et formuler ensuite des recommandations aux instances concernées.

« Nous avons parlé d'esprit de collaboration, dans le respect des obligations tant de l'assemblée des gouverneurs que de l'UQAM », a insisté hier Pierre Moreau, président de l'UQ, à la sortie de cette rencontre. Les gouverneurs mandatent l'UQ de veiller à ce que l'UQAM, une de ses constituantes, s'affaire à l'ensemble de ces tâches. L'UQAM est tenue de se soumettre aux modalités de cette résolution.

« Je dirais que le plan de redressement financier est l'élément le plus important de la résolution », a précisé M. Moreau. « Parce que c'est à la totalité des finances de l'UQAM qu'il devra s'attarder, y compris ses projets immobiliers. »

Les gouverneurs ont aussi pris soin de préciser que l'état finan-

cier exigé devra s'attarder tout particulièrement au Complexe des sciences, à l'émission d'obligations effectuée par l'UQAM, au budget de fonctionnement et à la marge de crédit.

La séance d'hier a permis de décider de l'importance d'effectuer ce travail en association avec une firme de vérificateurs externes. « C'est mon intention que nous travaillions avec une firme externe, c'est une question de transparence et de crédibilité », a indiqué M. Moreau.

L'UQAM a par ailleurs annoncé mardi qu'elle allait aussi s'adjoindre les services d'une firme externe pour fouiller le dossier du Complexe des sciences. « Nous voulons regarder l'ensemble de la situation », a dit M. Moreau. « Pas seulement le Complexe des sciences. Nous tentons d'harmoniser les opérations. »

Les gouverneurs ont pris

connaissance hier de « l'ampleur de la situation dans laquelle l'UQAM est plongée, et ils veulent tout faire pour l'aider », a ajouté le président de l'UQ. « Nous sommes en mode solution. »

M. Moreau a précisé que la nouvelle rectrice par intérim, Danielle Laberge, a offert « son entière collaboration, et cela a été très bien reçu ». Il a été répété « qu'il ne s'agissait pas d'une tutelle ». « C'était une approche pragmatique, je pense que tout le monde mesure maintenant l'ampleur du travail à faire », a conclu M. Moreau.

L'assemblée des gouverneurs n'a pas établi d'échéancier fixe mais a convenu de faire le point à la fin de janvier, alors que les budgets révisés de l'ensemble des établissements membres du réseau de l'UQ doivent être adoptés.

Le Devoir

Universités et collèges

Québec réinvestit et demande à Ottawa d'en faire autant

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Le premier ministre Jean Charest a présenté hier, dans une conférence de presse de type préélectoral, la façon dont il distribuera les sommes, déjà annoncées en août, destinées à soulager les universités et les collèges.

Ces établissements disent souffrir d'un sous-financement considérable: quelque 400 millions de dollars pour les universités et environ 300 millions pour les cégeps. Bien que l'argent versé pendant l'année scolaire courante (90 millions pour les universités et 28,2 millions pour les cégeps, soit quelque 320 millions en trois ans) soit très loin de combler ces fossés, les représentants de ces réseaux se sont tout de même « réjouis » hier.

« Nous manquons d'argent. Et on nous en donne. Pas suffisamment, on l'a dit, mais on nous en donne. On se serait malvenu de ne pas se réjouir de ce pas en avant », a expliqué, réaliste, le recteur de l'Université Laval, Michel Pigeon, au nom de la conférence des recteurs (CREPUQ).

« Mais on attend la suite », a ajouté M. Pigeon. Tous les participants à la conférence de presse, M. Charest, le ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier, et le président de la Fédération des cégeps, Gaëtan Boucher, ont réitéré pour une énième fois ce qu'ils répètent inlassablement depuis plus d'un an, soit que le fédéral doit hausser ses transferts dans le domaine postsecondaire à la hauteur de ce qu'ils étaient en 1994-95. Cela représente 2,5 milliards (pour l'ensemble du Canada) et, en dollars d'aujourd'hui, 4,9 milliards, dont 1,1 milliard qui devrait échoier dans les coffres du Québec. Mais le fédéral se fait tirer l'oreille.

Le ministre Fournier a reconnu

hier que l'accord avec les universités n'a pas été facile à obtenir. On se serait accordé autour d'une « somme cumulative d'insatisfactions partagées », nous a dit une source.

Hier, le ministre Fournier a souligné qu'un des critères choisis pour partager les sommes récurrentes entre les établissements était justement d'accroître « l'accessibilité des études universitaires pour les jeunes de toutes les régions du Québec ». Les universités en région recevront plus de 16 millions de dollars cette année: « Au total, c'est plus de 40 millions de dollars sur trois ans qui leur seront versés. Grâce à cette somme, elles pourront aussi réduire leur ratio étudiants-professeurs dans les salles de cours », a-t-il insisté.

Dans le réseau des universités québécoises, l'Université du Québec à Montréal, aux prises avec des dépassements de coûts pour des projets immobiliers, recevra six millions, c'est-à-dire moins que l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui touchera 6,5 millions. Quant à elle, l'Université de Montréal va chercher 15,6 millions tandis que l'Université Laval (dont la dette accumulée de quelque 130 millions est élevée) obtiendra presque autant avec 14,7 millions. L'Université de Sherbrooke, pour laquelle le recteur Bruno-Marie Béchard avait réclamé 7,1 millions (hauteur de son déficit anticipé pour 2006-07), n'a finalement arraché que cinq millions. Bien qu'elles aident les établissements, ces sommes ne leur permettent aucunement d'éliminer leurs déficits prévus pour l'année financière courante. Par exemple, celui de l'Université de Montréal s'élève à 19,7 millions alors que sa dette cumulée est de 83 millions.

Le Devoir

Spécial du jour

Des vols à volonté

à partir de

279\$

par mois

(On sait tous que l'appétit vient en voyageant.)

Passes de vols—2 mois

Zone Est canadien

Option 2 jours	Option 3 jours
279\$	409\$
par mois	par mois

Zone Canada

Option 2 jours	Option 3 jours
329\$	489\$
par mois	par mois

Zone Amérique du Nord

Option 2 jours	Option 3 jours
379\$	569\$
par mois	par mois

Avec nos Passes de vols, découvrez une nouvelle façon de voyager, la vôtre. La Passe Bienvenue à bord vous permet de voyager tant que vous le voulez à l'intérieur de votre zone, les mardis et samedis ou les mardis, samedis et dimanches, à des prix qui vous feront décoller. Du 9 janvier au 6 mars 2007, voyagez aussi souvent que vous le désirez pour deux montants mensuels fixes seulement.

Choisissez librement en ligne ou en appelant votre agent de voyages.

Hâtez-vous, achetez votre passe d'ici le 3 janvier 2007.

En choisissant l'option 3 jours, vous obtenez en prime deux crédits de vol aller simple pour voyager le jour de votre choix, dans la même zone, entre le 10 avril et le 10 mai 2007.

STAR ALLIANCE

aircanada.com

ÉDITORIAL

Réformer à la pièce

Le premier ministre Stephen Harper rêve depuis longtemps de rendre le Sénat électif. Ne pouvant s'engager dans un processus d'amendement constitutionnel voué à l'échec, il entend désormais exercer sa prérogative de nomination de façon à pourvoir les sièges vacants à la Chambre haute en confirmant le choix fait au préalable par les électeurs. Cela a tout d'une astuce pour faire indirectement ce qu'il ne lui est pas permis de faire directement.

L'intention du premier ministre est apparemment louable car le mode actuel de nomination des sénateurs est tout sauf démocratique. Se retrouvent au Sénat surtout des amis du régime qui, une fois nommés, sont là pour servir moins le pays que leur parti ou leurs propres intérêts. Ce n'est pas le cas de tous, mais les exceptions sont suffisamment nombreuses pour créer dans l'opinion publique une perception négative à l'endroit des sénateurs.

Le projet de loi déposé hier aux Communes a été mal reçu par les sénateurs mais aussi par l'opposition. De fait, la nature de la démarche est contestable. En effet, le premier objectif du gouvernement n'est pas tant de faire adopter ce projet que de conforter son électorat de l'Ouest, qui réclame un Sénat élu depuis quelques décennies déjà. Non seulement le premier ministre manifeste une volonté de ne pas se laisser arrêter par les obstacles constitutionnels mais, au surplus, l'odieuse de dire non à cette réforme reviendra à ses adversaires. Les intentions électoralistes de Stephen Harper sont transparentes.

Même s'il a peu de chances d'être adopté, il faut souligner les dangers inhérents à ce projet de loi. La démarche proposée par le premier ministre nous entraîne de manière irréfléchie dans une réforme dont les conséquences sont beaucoup plus considérables qu'il n'y paraît. Les nouveaux sénateurs qui seraient nommés en vertu de ce projet de loi auraient une légitimité qui n'ont pas les sénateurs qui siègent à l'heure actuelle. Assez rapidement, la composition du Sénat serait transformée et la Chambre haute acquerrait elle-même une légitimité qui la mettrait en concurrence avec la Chambre des communes. Des sénateurs élus auraient l'autorité nécessaire pour présenter des projets de loi, ce que n'osent pas faire les sénateurs nommés, qui laissent ce privilège aux députés. On peut se demander, parmi plusieurs questions, quel serait alors le rôle respectif de la Chambre des communes et du Sénat.

Le premier ministre met littéralement la charrue devant les bœufs. Avant de commencer à réformer à la pièce une institution dont tout le monde convient qu'elle est devenue anachronique, il faudrait commencer par définir ce qu'on veut qu'elle soit. Veut-on qu'elle demeure une assemblée temporaire comme elle l'est actuellement, elle qui en passe en revue les projets de loi issus des Communes, ou en faire une chambre fédérative représentant les intérêts des régions et des provinces? Dans ce dernier cas, la révision de sa composition s'imposerait.

Ces questions ne peuvent pas trouver réponse sans un débat de fond sur les institutions de la fédération. Par définition, ce débat doit se faire avec les provinces qui sont au premier titre concernées. Mais cela ne sera pas, car on n'a toujours pas surmonté le traumatisme laissé par le double échec des accords du Lac-Meech et de Charlottetown. Il faut plutôt avoir recours à des astuces comme celle dans laquelle Stephen Harper veut nous entraîner, avec tous les risques que cela comporte. Comme il n'y a pas de véritable urgence à transformer le Sénat, il serait préférable d'attendre pour aborder cette réforme dans le bon ordre et de la bonne manière.

bdescoteaux@ledevoir.ca

L'offensive

Rarement au cours des dernières années le gouvernement américain aura été aussi enclin qu'à l'heure actuelle à combattre le nationalisme économique chinois. Aujourd'hui et demain, une délégation de ministres et de hauts fonctionnaires dirigée par le secrétaire au Trésor, Henry Paulson, et du patron de la Réserve fédérale, Ben Bernanke, va essayer de convaincre les autorités chinoises de modifier sensiblement leurs politiques en la matière. Sinon, ont-ils déjà prévu, des mesures de rétorsion seront adoptées, au risque de déclencher une guerre de très gros sous. Reprenons.

Trimestre après trimestre, le déficit commercial des États-Unis par rapport à la Chine ne cesse de se creuser, à tel point qu'un record succède à un autre avec une régularité de métronome. Ainsi, au terme de 2006, le passif des Américains avoisinera les 200 milliards. Et ce, parce que les responsables chinois s'évertuent à maintenir la valeur de leur monnaie, le yuan, sous sa valeur réelle.

Aux États-Unis, bien des économistes et des élus estiment que la prédilection des Chinois pour un yuan faible a eu pour conséquence de ruiner les industries du textile et de la chaussure ainsi que ce pan du secteur manufacturier voué à la fabrication de biens électroménagers. À ce vice s'en ajoute un autre: les Chinois se moquent comme d'une guigne de la propriété intellectuelle comme des obligations que supposent les brevets sur les inventions, ils sont passés maîtres dans le piratage à grande échelle de biens made in USA.

Conséquemment, l'administration Bush souhaite, voire exige que Pékin mène une réforme en profondeur des systèmes monétaire et bancaire, interdise la falsification d'objets, abatte les barrières douanières qui empêchent notamment l'exportation de produits agricoles, etc. Si tel n'est pas le cas, alors Washington demandera à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) d'étudier le contentieux et d'appliquer les règlements, en plus de demander au Congrès l'adoption de mesures protectionnistes. Ce dernier étant désormais à majorité démocrate, donc beaucoup plus protectionniste que les républicains, cela devrait se faire sans trop d'embarras.

Cela étant, il faut maintenant mettre l'accent sur certaines de ces singularités chinoises propres à freiner toute réforme. L'une d'entre elles tient, et Dieu sait si elle est importante, à la formation des cadres chinois. Dans une étude qu'il a consacrée à ce sujet, John L. Thornton, professeur d'économie à l'université Tsinghua de Pékin, souligne que contrairement à ce qui se passait auparavant, les meilleurs étudiants optent en masse, une fois leur parcours universitaire terminé, pour le secteur privé.

Ainsi, tout l'appareil d'État demeure entre les mains de carriéristes, incidemment très corrompus. Là-bas, les fonctions publiques s'achètent. Par exemple, pour être chef d'un bureau municipal d'une ville moyenne, il faut déboursier 100 000 \$US. Après quoi, le chef en question exige pot-de-vin sur pot-de-vin pour se rembourser et s'en mettre plein les poches. De fait, cela favorise un incroyable roulement de personnel qui a pour conséquence de freiner durablement toute réforme. Bref, ce n'est pas demain que le cours des choses va changer.



Serge Truffaut



Et si on fêtait Noël autrement?

La course de Noël bat déjà son plein. Les travailleurs québécois accumulent les heures supplémentaires pour faire face aux nombreux achats. Les consommateurs remplissent les centres commerciaux. Les jeunes enfants sont pris dans le tourbillon des jouets fabriqués en Chine, des objets technologiques avec leur durée de vie limitée et des produits dans l'air du temps qui se démoderont à la prochaine saison. La Terre s'apprête à recueillir ces tonnes d'emballages-cadeaux et de vaisselle jetable.

Travailler davantage, acheter à crédit, s'épuiser, polluer... et Noël ne sera déjà plus qu'un souvenir. Une bonne partie des Québécois en sortiront stressés, endettés et insatisfaits. Est-ce vraiment ainsi que nous voulons passer le temps des Fêtes? Ne pouvons-nous pas lui donner un sens particulier, lié à nos valeurs profondes que sont l'amour, l'amitié, le partage et l'équité?

Au Réseau québécois pour la simplicité volontaire, nous considérons qu'il est possible de fêter Noël autrement. Nous pensons que chaque personne a le choix de mettre l'accent sur ce qui lui offre le plus de satisfaction et de bien-être; voir ses amis, être en compagnie de sa famille élargie, faire le bilan de son année, se reposer, créer. Ainsi, nos cadeaux seraient respectueux de l'environnement (achats locaux ou biologiques) et des personnes (produits équitables ou éthiques).

Nos repas de fête seraient préparés ensemble, en divisant les tâches et en multipliant les échanges de recettes. Notre vaisselle ne se retrouverait pas dans la poubelle mais serait lavée à la fin de la soirée, ensemble, histoire de faire prolonger le plaisir d'être entouré de gens qu'on apprécie. Nos soirées, festives, pourraient mettre en avant notre sensibilité artistique (spectacle, chants, etc.).

Pour nous et la planète, fêtons Noël autrement et plus simplement dans le bonheur partagé!

Dominique Boisvert et al.
Montréal, le 12 décembre 2006

À propos du péril vert

Malgré l'estime (immense) que j'ai pour Chantal Hébert et ses analyses, je me sens le besoin de répondre à son texte publié aujourd'hui. Elle affirme notamment qu'«au congrès néo-démocrate du mois de septembre, il a été moins question de changements climatiques qu'au congrès au leadership libéral». Cette affirmation ne reflète pas la réalité. Au congrès fédéral du NPD, tenu à Québec en septembre dernier, il y a eu plusieurs orateurs invités spécifiquement sur la question de l'environnement. Pensons à l'ex-ministre de l'Environnement du Québec, Thomas Mulcair, qui a louangé les efforts de Jack Layton en matière d'environnement. Steven Guilbeault, de Greenpeace, s'est également adressé aux délégués. Enfin, un célèbre scientifique et auteur originaire d'Australie, Tim Flannery, était aussi présent. Et qu'avaient les libéraux à leur congrès? John Duffy, un lobbyiste pour l'industrie nucléaire. Aussi, plusieurs résolutions soumises, débattues et adoptées au congrès du NPD étaient centrées sur l'environnement.

Des résolutions sur «l'économie du XXI^e siècle» portaient en très grande partie sur le défi écologique et son lien avec de nouvelles formules économiques. La seule chose verte au congrès libéral, c'était les foulards de la campagne Dion. Il est surprenant de voir à quel point plusieurs sont prêts à «acheter» ce nouveau Dion et son résumé bilan environnemental. Sous sa gouverne comme ministre de l'Environnement, les émissions de GES ont augmenté, pas diminué. Et pendant 13 ans, les libéraux ont parlé et n'ont rien fait. Va-t-on encore se faire jeter de la poudre aux yeux par les libéraux?

Pierre Ducasse
Conseiller spécial sur le Québec
Bureau du chef du NPD, Jack Layton
Le 12 décembre 2006

LIBRE OPINION

UQAM: pourquoi maintenant et pourquoi si vite?

FRÉDÉRIC LALANDE
Coordonnateur général de l'Association
facultaire étudiante de science politique
et de droit de l'UQAM

La crise traversée par l'Université du Québec à Montréal se compose de deux éléments: le premier est celui de la gouvernance de l'institution et le second est celui du financement de l'éducation universitaire.

En ce qui concerne la gouvernance, l'annonce hier par l'Université du Québec et le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de la formation d'un énième comité d'analyse des finances de l'UQAM ne clôt certes pas le questionnement touchant la gouvernance de l'institution. Nous dénonçons d'ailleurs celle-ci depuis bientôt deux ans, notamment pour le projet du complexe immobilier de l'Îlot Voyageur. Il est sûrement à propos de noter que si nous avions, en tant que communauté universitaire, respecté notre tradition démocratique en consultant de manière adéquate tous les acteurs, étudiants compris, nous n'en serions probablement pas là aujourd'hui.

Il est évident, toutefois, que les errements du passé ne se ramènent pas qu'à la personne de l'ex-recteur Roch Denis, comme le disaient les professeurs signataires de la lettre parue mardi dans Le Devoir («Le recteur Denis: un procès en l'absence de l'accusé»): «Comment est-il même possible de penser que cette responsabilité n'était pas partagée, puisque le conseil d'adminis-

tration n'a cessé de lui réitérer l'expression de sa confiance, en entérinant toutes les décisions de financement, avant et pendant son mandat?» En toute logique, contrairement à ce qui a été écrit, nous prônions plutôt son maintien en poste jusqu'à ce que nous puissions prendre, collectivement, une décision éclairée.

Le conseil d'administration vient de recommander la nomination d'une nouvelle personne en tant que recteur intérimaire. Il est maintenant à sa charge de nous montrer que la volonté de clarifier les processus décisionnels de l'institution, exprimée par le conseil d'administration, est bien réelle et dépasse le bouc-émissariat.

Un lien avec le financement de l'éducation?

On dit d'un bouc émissaire qu'il sert à expier les fautes d'une communauté mais aussi à dévier le regard d'un problème réel. En ce sens, il convient de «chercher à qui le crime profite». L'empressement de la condamnation pourrait laisser croire que celle-ci était motivée par autre chose qu'un bris de confiance.

En fait, cette question nous fait dépasser le cadre de l'institution pour rejoindre le terrain de la lutte qui se joue en ce moment même autour des questions fondamentales du financement de l'éducation et de l'accessibilité. La première victime de cette lutte souterraine est peut-être l'ex-recteur Denis, dont les positions sont bien connues. Ainsi, il déclarait devant la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, te-

Réforme scolaire

La réforme scolaire n'en finit plus de faire discours. On entend maintenant parler de la réforme de la réforme de la part des enseignants. Pendant ce temps, le ministre de l'Éducation donne la note B au système scolaire québécois. Pour ma part, j'ai tenté de garder une ouverture d'esprit depuis la mise en application de ce renouveau pédagogique en me disant qu'un enseignant compétent demeure un enseignant compétent malgré toutes les réinventions de nos fonctionnaires. Cependant, après quelques années, ma patience s'épuise. Il y a bien sûr les enfants en difficulté qui ne reçoivent pas suffisamment de soutien et qui arrivent malgré tout à franchir les échelons du primaire.

C'est inconcevable. Par ailleurs, on entend moins parler des conséquences pour les gens qui progressent bien et qui se retrouvent dans des classes bondées comptant plusieurs élèves en retard d'apprentissage. Aussi compétents et expérimentés soient-ils, les enseignants sont débordés et souvent dépassés. Ils doivent voir aux élèves qui, par exemple en quatrième année, ont peine à lire.

Ainsi, quand l'enseignante de ma fille me demande de lui procurer des cahiers d'activités pour passer le temps et éviter qu'elle s'ennuie à l'école, je suis de plus en plus préoccupé. Les ratés de cette réforme ne risquent-ils pas de faire perdre l'envie d'aller à l'école, de faire perdre le goût d'apprendre à l'ensemble des élèves?

Privilégiant la diversité et la réalité des classes composées d'élèves forts, moyens et faibles, j'ai volontairement fait le choix de l'école publique régulière pour mes enfants. Cependant, le dérapage actuel me désole, et je m'interroge: suis-je en train de décrocher moi aussi? Force est de reconnaître que la réforme actuelle risque malheureusement de faire beaucoup trop de victimes.

Marie Léveillé
Gatineau, le 7 décembre 2006

IDÉES



SOURCE TELÉ-QUÉBEC

Jocelyn Létourneau saute de 1867 à 1960. Ce type caractéristique chez le métahistorien du «passage vers l'avenir», mais par l'oubli, permet de ne pas voir et de ne pas faire voir que «l'intention nationale» de l'indépendance du Canada à l'égard de la Grande-Bretagne (Bourassa), de l'indépendance du Canada français à l'égard du Canada (Action française, Groulx avec toute son ambiguïté), de la Laurentie (Jeune-Canada, Laurendeau, La Nation, Jeunesses Patriotes), de l'indépendantisme de droite des années 1950 et du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) «traversent» vraiment toute cette période gommée par l'essayiste. Ci-dessus, Pierre Bourgault, alors chef du RIN, lors de la violente manifestation du 24 juin 1968.



Norman Spector

Le choix des libéraux, les défis de Harper

Pour le premier ministre Stephen Harper, le choix inattendu de Stéphane Dion comme chef du Parti libéral du Canada (PLC) présente plusieurs défis. Tout comme Bob Rae, le candidat que les conservateurs craignaient le plus, Stéphane Dion a le potentiel nécessaire pour rallier des voix parmi les électeurs de gauche à l'extérieur du Québec. Il a aussi l'avantage de ne pas avoir été premier ministre de l'Ontario.

Au Québec toutefois, M. Dion n'est guère aimé. Mais il n'est pas le centralisateur de la pensée de Pierre Trudeau que ses ennemis politiques aiment à décrier. Son appui au protocole de Kyoto et son vote contre la prolongation de la mission afghane le servent bien. Et même s'il a été mêlé à un cabinet qui confondait l'unité canadienne avec les intérêts du Parti libéral, la pire chose qu'on puisse dire à propos de M. Dion, c'est qu'il a un jour détourné le regard des activités de commandite au Québec.

Ceci étant, le choix de M. Dion présente également plusieurs avantages pour les conservateurs. De son propre aveu, sa maîtrise de la langue de Shakespeare n'équivaut pas à celle de M. Rae en français, tout particulièrement quand il s'agit de questions complexes ou lorsqu'il devient agité. De plus, M. Dion n'a été contesté ni par les médias ni par ses opposants pendant la course à la direction du PLC, si bien qu'il n'a jamais été testé comme chef dans une campagne électorale.

La faiblesse de son anglais lors de la période des questions et ses faux pas stratégiques sur sa citoyenneté et sur les votes libres la semaine dernière ont souligné ce défaut. J'imagine que le premier ministre Harper attendra que Noël soit passé avant de lancer gentiment son équipe électorale. M. Dion prétend que le Canada peut atteindre les cibles de Kyoto qu'il s'est fixées s'il prend le pouvoir en 2007. En campagne électorale, M. Harper pourra donner aux Canadiens une occasion d'évaluer les coûts et les sacrifices personnels que son plan d'action implique.

Tandis que le Québec et l'Ontario commencent à sentir un ralentissement économique, M. Harper pourrait aussi faire campagne en opposant ses valeurs et ses compétences à celles de M. Dion et en mettant l'accent sur son statut de fils de la classe moyenne et sa carrière d'économiste. Dans une campagne électorale, il aurait avantage à défendre implicitement ce qui n'est pas l'heure propice pour faire une expérience avec un débutant qui a peu de liens avec le secteur privé.

À une plus grande échelle, on s'attend à ce que M. Harper propose l'encadrement constitutionnel du pouvoir de dépenser d'Ottawa, une proposition qui s'inscrit dans son plan visant à régler le déséquilibre fiscal. Cette initiative devrait être accompagnée de réductions d'impôt découlant du nouveau rôle d'un gouvernement fédéral plus respectueux des compétences provinciales. Une telle approche forcerait M. Dion à faire un choix difficile.

Des limites au pouvoir fédéral de dépenser susciteraient la colère de celui qui sollicite aussi le vote de la gauche à l'extérieur du Québec, le chef néo-démocrate Jack Layton. Mais il ne faut pas oublier que M. Dion a déjà un passé trouble dans ce domaine avec l'accord sur l'Union sociale, qui, en 1999, est allé plus loin que l'entente du Lac-Meech sur certains points. Sans compter les nombreux amendements constitutionnels qui jalonnent la feuille de route de M. Dion. Le nouveau chef libéral a milité pour l'enchaînement constitutionnel de la «société distincte» même après l'échec du Lac-Meech et a lui-même proposé deux amendements: un sur la professionnalité des écoles au Québec et un autre à Terre-Neuve.

Si M. Harper devait proposer une résolution constitutionnelle, M. Dion aurait à choisir entre les votes des partisans de la gauche à l'extérieur du Québec et l'opinion publique dans sa province natale. S'il choisit cette dernière, il risque de provoquer des divisions au sein de son propre parti politique.

Quant à M. Harper, il serait plus sage qu'il renonce à la convocation d'une conférence des premiers ministres pour commencer avec le dépôt d'une résolution en Chambre. Comme nous l'avons appris lors des sages du Lac-Meech et de Charlottetown, les réunions formelles ne servent qu'à accumuler d'innombrables propositions sur toutes sortes de choses. M. Harper pourrait expliquer aux Canadiens qu'il n'y a aucun avantage à négocier une entente politique signée car le succès ou l'échec de l'amendement sur le pouvoir de dépenser d'Ottawa dépendra des élections au fédéral mais aussi dans les provinces pendant la période de ratification de trois ans.

À part cette initiative, M. Harper a déposé hier un projet de loi pour faire élire les sénateurs. Bien que cette idée soit populaire auprès de beaucoup de Canadiens, l'accroissement de la légitimité démocratique du Sénat rencontrerait de la résistance en Colombie-Britannique, une province qui est actuellement sous-représentée à la Chambre haute. Il serait plus sage pour M. Harper de proposer un vote aux Communes sur l'amendement constitutionnel proposé récemment par le sénateur libéral Jack Austin et le conservateur Lowell Murray. S'il est ratifié, cet amendement créerait une cinquième division au Sénat pour la Colombie-Britannique, augmentant ainsi sa représentation de six à douze sénateurs tout en redistribuant les 24 sièges de l'Ouest canadien parmi les trois provinces des Prairies.

nspector@globeandmail.ca

Norman Spector est chroniqueur politique au Globe and Mail.

Réplique à l'ouvrage de Jocelyn Létourneau

Ce que veulent les Québécois... Vraiment?

YVAN LAMONDE

Professeur de littérature et d'histoire du Québec à l'Université McGill, l'auteur travaille au tome III (1930-60) de son Histoire sociale des idées au Québec (Fides).

Dans son dernier ouvrage, Jocelyn Létourneau place la barre haut: *«Que veulent vraiment les Québécois?»* (Borel, 2006), demande-t-il. L'historien cherche le vrai, la vérité. Ce n'est pas ennuyeux. Il poursuit ici son dialogue avec Gérard Bouchard et quelques autres penseurs québécois contemporains qui, selon lui, auraient cherché anxieusement à montrer, de façon téléologique, que si l'histoire du Québec doit un jour rencontrer l'histoire, ce sera pour s'achever dans l'indépendance ou la souveraineté.

Devant ces «nationologues» d'ici (qui ont préféré s'interroger, par exemple, sur les raisons au fait que les Québécois n'étaient pas encore souverains plutôt que de se demander pourquoi ces derniers n'avaient pas choisi, du moins jusqu'à maintenant, la souveraineté pour vivre leur condition nationale» (page 127), l'auteur, qui trouvait hier qu'on se fixait trop sur le national, cherche aujourd'hui «l'intention nationale qui traverse l'histoire du Québec», la vraie.

Il dialogue aussi avec mon *Histoire sociale des idées au Québec* et avec mon ouvrage *Allégeances et dépendances* (Éditions Nota Bene, 2001), au sous-titre heuristique pour lui: *Histoire d'une ambivalence identitaire*. Prenant à l'occasion appui sur ma synthèse, en particulier sur la conclusion à propos du réformisme que j'affirme dominant pour la période 1848-96, et modulant de façon créatrice la formule «ni avec eux ni sans eux», M. Létourneau développe un «récit» métahistorique, un essai historique nourri de la notion d'ambivalence dont il fait le codé de compréhension du passé, du présent et d'un virtuel avenir du Québec: «A l'encontre de ce que plusieurs aimeraient bien, c'est toutefois dans l'équivoque de liens multiples avec l'Autre envisagé comme un alter ego que se définit, aujourd'hui comme hier, le désir d'être des Québécois et que s'exprime leur intention nationale» (page 125).

Ce qui est retenu
Jocelyn Létourneau est la figure par excellence de ces historiens québécois contemporains qui jouent du langage. [...] La séduction peut-elle emporter la persuasion?

Jocelyn Létourneau est la figure par excellence de ces historiens québécois contemporains qui jouent du langage, consentent à l'audace de l'écriture, à l'essai, et qui, forçant plus ou moins la langue, espèrent, ce faisant, une percée intellectuelle dans la solution des problèmes débattus. La séduction peut-elle emporter la persuasion?

Tout en introduisant l'Autre comme référent à ces quatre figures de rapport des Québécois à leur histoire, le métahistorien de Laval part de l'idée selon laquelle la dominante politique et idéologique du Québec aurait été, d'hier à aujourd'hui, le réformisme. Il multiplie les formules pour établir et faire comprendre la domination biséculaire de cette trame: l'intention politique des Québécois «a toujours été une «pratique de la revendication prudente plutôt que

radicale»; ils furent «contestataires plus que révolutionnaires» et tenants d'un «patriotisme circonspect» et «d'un affirmationnisme réfléchi».

Jocelyn Létourneau embroche des moments de l'histoire pour établir son propos. Le mouvement patriote chercha «une émancipation partielle, négociée et pacifique», et ce qui domina en 1837, c'est une «canadianité modérée» et «la nationalité culturelle toujours plus affirmée». L'intention de la décadence fut «principalement dans un esprit d'indépendance plutôt que dans la conscience d'une recherche d'indépendance».

De la polarisation Papineau-Parent que j'ai documentée, il ne retient que «la résistance subtile» du dernier et son «pragmatisme astucieux». De La Fontaine, il souligne «le réformisme de conciliation et de collaboration» tandis que le choix des Canadiens français sous l'Union a consisté «à gouverner sans régner formellement, à être avec l'Autre séparément, et à être chez eux dans une habitation commune possédée par un tiers extérieur»; il retient le moment d'un «libéralisme modéré plutôt que radical» pour le généraliser ensuite et affirme la domination d'une «nationalité conciliante plutôt que conquérante».

«Position d'équilibre optimal», la Confédération est, pour les Canadiens français, «un lieu d'épanouissement qui les mène à collaborer sans être assimilés tout en leur permettant de s'autonomiser sans être exclus»; ils acceptent «d'être Canadiens sans être canadienisés» comme ils avaient accepté la britannicité sans la britannisation, selon la formule de Papineau.

Puis, dans un récit historique sous vide, M. Létourneau passe de 1867 à 1960, à la Révolution tranquille et à la domination sous Jean Lesage d'un «desir de rattachement à l'Autre sans incorporation à Lui et une volonté de détachement de l'Autre sans séparation de Lui». L'intention nationale de René Lévesque est «de sortir les Québécois de l'espace, inhibant à ses yeux, des situations ambiguës dans lesquelles ils sont empêtrés» et la souveraineté-association est présentée, non sans pertinence, comme une façon de «consolider la position du Québec comme société distincte dans une relation d'indépendance avec le Canada», comme une volonté d'être à la fois contre et avec Ottawa.

L'essayiste présente la question référendaire comme la «reconnaissance clairvoyante de l'intention politique ambivalente des Québécois et la formulation d'un libellé interrogatif qui offre à cette ambivalence l'occasion de se manifester à nouveau» et, analysant les circonstances du référendum de 1995, il tire la conclusion que les résultats témoignent d'une «affirmation claire de leur volonté de collaborer sans s'intégrer, de leur désir de s'autonomiser sans se séparer, de leur détermination à se refonder dans la continuité et de leur ambition à consolider leur destinée dans la régénération de leurs liens équivoques et multiples avec l'Autre».

Sa conclusion globale est de dire qu'il faut «faire avec l'histoire équivoque du Québec», qu'il faut opter non pour le principe des nationalités mais pour celui de la «nation-alliée» et que «le projet politique qui a la vie la plus dure au Québec n'est pas celui de la souveraineté mais plutôt celui qui promet ou qui promet un accommodement honorable de la cause québécoise à l'intérieur de la fédération canadienne».

L'ambivalence est une «aporie» identitaire et politique, elle n'est pas «une pratique génératrice de contradictions aporétiques et aliénantes. Elle est un principe organisateur et un lieu structurant». Elle est «la volonté d'opter pour les deux partis ou, encore, celle de n'en choisir aucun fermement mais de favoriser une combinaison des deux options ou de se

lover dans l'interstice de la binarité [...]».

Ce qui est tu

En suggérant que «les Québécois préfèrent courir le risque d'avoir raison contre les idéologies plutôt que de se tromper avec elles», Jocelyn Létourneau donne d'abord l'impression d'être du nombre des non-contaminés. Voyons comment ce n'est pas le cas.

Il est attendu mais symptomatique, par ailleurs, que le métahistorien saute de 1867 à 1960, ce type caractéristique chez Létourneau du «passage vers l'avenir», mais par l'oubli, permet de ne pas voir et de ne pas faire voir que «l'intention nationale» de l'indépendance du Canada à l'égard de la Grande-Bretagne (Bourassa), de l'indépendance du Canada français à l'égard du Canada (Action française, Groulx avec toute son ambiguïté), de la Laurentie (Jeune-Canada, Laurendeau, La Nation, Jeunesses Patriotes), de l'indépendantisme de droite des années 1950 et du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) «traversent» vraiment toute cette période gommée par l'essayiste. Qu'en est-il alors du projet politique «qui a la vie la plus dure»?

La valorisation de la conciliation anesthésie la mémoire des combats historiques. Il ne peut guère en être autrement quand, dans l'analyse de Létourneau, l'Autre est le plus souvent présenté comme un référent neutre, une caisse de résonance qui ne répercute que le son de celui qui s'y frotte.

C'est qu'on a affaire ici à une posture postcoloniale impensable qui ne peut se définir que par le recours sélectif à l'oubli. Une fois l'Autre colonial anesthésié, il devient difficile de saisir que l'Empire puisse aussi avoir son «intention nationale». L'ambivalence n'est que chez les Autres, chez les colonisés.

On pourra embrocher autant d'indicateurs d'ambivalence qu'on voudra, il faudra vraiment se demander un jour le pourquoi de cette ambivalence.

La part du colonisateur

En ce qui me concerne, l'ambivalence n'est que la résultante de la division instillée dans l'identité québécoise autant par l'Autre colonisateur que par le colonisé lui-même, division que je documente depuis un bon moment. J'en donnerai deux références, pour l'instant, formulées par l'homme politique et l'historien les plus imposants du XIX^e siècle.

Papineau déclare en Chambre en 1831: «Aussi n'ont-ils été constitués [les Conseils exécutif et législatif], je pense, que d'après la maxime des tyrans: "divisez pour régner"».

Vingt ans plus tard, en 1851, Garneau, à la veille de publier le quatrième et dernier tome de son *Histoire du Canada*, qui porte sur les années 1791-1840, écrit au même Papineau: «Mon système d'appréciations politiques est tout arrêté. Je veux marquer en traits profonds par des extraits de dépêches bien choisis quelle était la politique anglaise à notre égard; que les événements de 1837 sont dus à son système de mettre les deux races en opposition l'une dans la Chambre d'assemblée, l'autre dans les Conseils exécutif et législatif afin de les neutraliser mutuellement et de gouverner elle-même entre les deux rivalités; que ses sympathies étaient pour les Anglais qui remplaçaient tous les emplois, mais que ses intérêts la portaient à ménager les Canadiens en leur laissant leurs lois et leur religion afin de les empêcher de se jeter par le désespoir entre les bras des États-Unis; que l'Acte d'Union a été fait dans le même esprit pour fortifier le parti anglais qui n'était plus capable de lutter plus longtemps dans le Bas-Canada sans une intervention trop pressante et trop manifeste de la métropole.»

Il y a des raisons multiples à l'émergence de l'ambivalence quand on peut et veut savoir qu'il y a des causes à un effet escompté, surtout quand on ne travaille que sur l'effet. Qui veut vraiment vivre dans l'équivoque en sachant que la division est un coin fiché dans la mémoire non par lui seul?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-André Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandrie Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont, Philippe Piquin (communauté internationale), Isabelle Paré (Canada), Louise-Madeleine St-Onge (Culture), Pauline Gravel (économie); Michel Garneau (correspondant); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duchon, Michèle Malenfant et Christine Dumont (correspondants); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélier (théâtre et cinéma), Julie Carpentier (scènes); Paul Bennett (rapport sociaux, sports et culturels du week-end); Stéphane Ballarçon (reporter); Paul Cauchon (média); Carlisle Montpetit (livres); Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Bény (rapports), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (rapports internationaux et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truittant (adjoint au directeur de l'information), Alexandre Shields (communauté internationale); à l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutraic (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communauté internationale); à l'information politique: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Patrick Cossette (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Amélie Besette, Jean de Billy, Jean-François Bonin, Dave Cameron, Marlène Côté, Christiane Loguait, Anélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis, Olivier Zaida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Alexandre Gaudreau (coordonnateur à la promotion et à la distribution), Caroline Simard (responsable services à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danièle Ross.

ACTUALITÉS

MILIEUX

SUITE DE LA PAGE 1

une politique qu'on ne retrouve plus dans les règles entérinées par le ministre Béchard.

Le plan de Thomas Mulcair, qui prévoyait d'interdire toute intervention dans les marais, marécages, tourbières, plaines inondables, rives et berges, a subi plusieurs altérations dans les mois qui ont suivi. Dans une autre entrevue accordée au *Devoir* en novembre 2005 par son nouveau sous-ministre adjoint au Développement durable, Léopold Gaudreault, le ministre n'entendait plus protéger complètement que 5000 des 25 000 marais de plus d'un hectare de la vallée du Saint-Laurent. Mais il s'en tenait toujours à une politique de «zéro perte nette» sur les terres de l'État. Aucune de ces deux règles n'a finalement survécu au changement de direction du ministère et aux pressions du lobby de l'immobilier.

Les nouvelles règles

En effet, si la présence d'un lien avec un cours d'eau, d'espèces menacées ou de tourbières dans un grand milieu humide peut servir à le protéger, le ministre se réserve quand même le droit, dans sa nouvelle politique, d'y autoriser quand même un projet si le promoteur démontre qu'il ne peut pas le réaliser ailleurs ou autrement.

La directive émise aux directions régionales le 30 novembre dernier, signée par Bob van Oyen, prévoit que le promoteur a toutefois plus de chances d'esuyer un refus s'il s'agit d'un grand milieu humide reconnu d'intérêt national ou régional, ce qui revient dans ce dernier cas à laisser la décision de le classer aux élus régionaux, souvent plus enclins à accroître leur assiette fiscale qu'à protéger les matrices de la vie au profit des générations futures.

Si le promoteur arrive à convaincre le ministre, il devra toutefois s'astreindre aux règles que ce dernier entend imposer pour protéger quelque peu les milieux humides de moyenne importance. Ceux-là sont définis comme faisant entre un demi-hectare et cinq hectares dans les basses terres du Saint-Laurent ou la plaine du lac Saint-Jean et entre un et dix hectares ailleurs au Québec. Ces milieux de taille moyenne, d'après la nouvelle classification, pourront d'autant plus facilement être sacrifiés qu'ils n'auront pas de lien avec des cours d'eau de surface ou un lac et n'abriteront ni tourbières ni espèces menacées ou vulnérables désignées de façon officielle.

Dans le cas des marais de moyenne importance, le MDDEP demandera au promoteur de trouver un «projet de remplacement ou un site de remplacement». Mais «si cela est impossible», prévoit la directive ministérielle, on demandera à l'heureux promoteur de «minimiser» tout au plus les impacts de son projet, qui pourra ainsi voir le jour à l'intérieur ou autour d'un milieu humide. On lui demandera alors d'éviter les «zones sensibles» de ce milieu humide — lui-même sensible par définition —, de conserver «certains des éléments caractéristiques» du marais ou du marécage et de «maintenir des corridors biologiques et les liens hydrologiques entre les écosystèmes» restants. Enfin, on lui demandera de conserver, si la chose est encore possible, certaines des communautés naturelles.

Toute l'évaluation de ce dossier échappera à l'œil scrutateur du public et des groupes environnementaux. L'exercice se déroulera derrière des portes closes entre fonctionnaires et consultants du promoteur. La politique ne prévoit pas la moindre divulgation de dossiers ou des évaluations scientifiques et ne prévoit aucunement d'enrichir la réflexion des fonctionnaires par la communication d'information, de mémoires et de recommandations de la part du public, même sous forme strictement écrite.

La nouvelle politique prévoit que les «pertes inévitables» de milieux humides seront compensées «en respectant un ratio de compensation proportionnel à la valeur écologique des milieux humides détruits ou perturbés». On précise que le site compensatoire devra, par ordre de priorité, se trouver sur le site même du projet, sur un site adjacent ou ailleurs dans le même bassin versant ou dans la même municipalité.

Un énorme flou subsiste toutefois car le ministre pourrait exiger en compensation de la perte d'un milieu humide qu'un promoteur achète à des fins de conservation un autre milieu humide à proximité, dont la richesse devrait lui valoir de toute façon une véritable protection. Dans ce scénario, on légalise la disparition de la moitié des milieux humides d'une région. L'autre scénario possible est celui de la politique «zéro perte nette», qui implique que, quelle que soit la solution retenue, une région conserve la même superficie en milieux humides et la même productivité biologique. Les pertes sont alors compensées par la création de nouveaux milieux humides et non par la protection de milieux existants.

Mais l'expression «zéro perte nette», classique dans ce type de dossier, n'apparaît nulle part dans la directive, de sorte qu'il est permis de penser que le ministère s'est satisfait du premier scénario.

Enfin, dans le cas des petits milieux humides, comme le révélait récemment *Le Devoir*, la porte est ouverte aux autorisations si ces milieux ne sont pas couplés à des plans d'eau et s'ils n'abritent ni tourbières ni espèces menacées ou vulnérables.

Ces petits milieux humides sont définis comme ayant une superficie inférieure à 0,5 hectare dans les basses terres du Saint-Laurent ou dans la plaine du lac Saint-Jean et inférieure à un hectare dans les autres régions du Québec.

Ce sont les professionnels embauchés par le promoteur qui attesteront de l'absence d'espèces menacées ou vulnérables dans un milieu humide convoité. Ce professionnel devra être spécialisé en écologie ou en biologie. Il pourra même s'agir d'un agronome spécialisé en horticulture. La directive ne précise pas ce qui arrivera des constructions érigées si les autorisations devaient être émises sur la foi de renseignements erronés, ni quel type de vérification effectuera le ministre.

Dans la vallée du Saint-Laurent, plus de 80 % des milieux humides ont été rayés de la carte lors de la construction ou de l'agrandissement des villes sur les rives ou aux embouchures des cours d'eau. Plusieurs spécialistes pensent que devant un tel état de fait, il faudrait plutôt protéger tout ce qui reste au lieu de continuer à rogner un héritage dilapidé en deux générations pour l'essentiel.

Le Devoir

RICHESSSE

SUITE DE LA PAGE 1

659 000 \$ dans la tranche supérieure de 10 %.

«Par conséquent, l'inégalité de la richesse s'est accentuée étant donné que tous les segments de la population canadienne n'ont pas profité d'un accroissement de la richesse», souligne l'étude intitulée *Inégalité de la richesse: second regard*, publiée dans l'édition de décembre de *L'emploi et le revenu en perspective*. L'inégalité de la richesse ne s'est pas accrue uniformément. Sans surprise, elle a augmenté beaucoup plus chez les couples non âgés ayant des enfants et les familles monoparentales que chez les personnes seules et les couples non âgés sans enfant.

Fait à noter, «la proportion des familles ayant une valeur nette nulle ou négative n'a montré aucune amélioration», indique le document. En 2005, 14 % des familles avaient plus de dettes que d'avoirs, alors que ce pourcentage s'élevait à 11 % en 1984. En outre, plus de familles n'avaient aucune richesse financière en 2005 (24 %) qu'en 1984 (18 %).

L'étude révèle également que la richesse a fléchi considérablement depuis 1984 parmi les familles dont le principal soutien économique était âgé de 25 à 34 ans. En 2005, ces familles avaient une richesse médiane de 13 400 \$, contre 27 000 \$ en 1984. Cette baisse de l'avoir net est surtout liée à la diminution des gains cumulés des jeunes hommes. Entre 1994 et 2004, ces gains cumulatifs s'élevaient à environ 267 000 \$ en moyenne, contre 330 000 \$ entre 1973 et 1983.

Selon l'étude, la croissance de la valeur du logement a alimenté en partie l'augmentation de la richesse des familles de la tranche supérieure de 20 %. «Le prix des maisons a nettement augmenté depuis quelques années et 95 % des ménages dans le quintile supérieur possèdent une maison. Ils ont bénéficié de cette appréciation. Mais à peine 6 % des ménages dans le quintile inférieur en possèdent une, donc ils n'en ont pas profité», explique l'économiste René Morissette, de Statistique Canada.

En effet, la valeur de la résidence principale a peu changé dans les familles se situant dans les 20 % inférieures, majoritairement locataires. Au contraire, chez les propriétaires, la valeur médiane de la résidence principale a grimpé de 75 000 \$ au cours des six dernières années, en raison d'une hausse marquée du prix du logement.

Unsal Ozdilek, professeur au département de sciences

de la gestion de l'Université du Québec à Montréal, voit mal comment on pourrait corriger ce facteur d'écart, puisque les moins nantis font carrément face à une «barrière» dans le domaine immobilier. «On investit dans l'immobilier ces temps-ci parce que ça va bien. Alors le message est "devenez propriétaire", mais c'est un cercle vicieux parce qu'ils [les moins nantis] ne pourront pas devenir propriétaires s'ils n'ont pas les ressources nécessaires, soutient-il. Il y a un écart très important, qui est même une barrière pour une bonne partie de la population qui n'est pas capable de payer, par exemple, l'hypothèque d'une maison sur l'île de Montréal.»

«Et bien sûr que l'écart va se creuser avec le temps parce que celui qui est propriétaire a des moyens supplémentaires», souligne M. Ozdilek, d'autant plus «qu'il possède un actif qui lui donne un coup de pouce en prenant de la valeur». Avec pour conséquence que cet actif «contribue à augmenter l'écart entre riches et pauvres». Une tendance qui est loin de se résorber, selon lui.

M. Morissette estime d'ailleurs que ce constat fait suite à une augmentation de l'inégalité du revenu familial net, survenue dans les années 1990. «L'écart de revenus entre les familles riches et pauvres s'est accru dans les années 90, donc les familles les plus riches avaient plus d'argent à épargner, ce qui se traduit quelques années plus tard par des actifs plus considérables pour les plus riches», dit-il. Au contraire, «le revenu des familles les moins nanties a stagné au cours de la même période», ajoute l'économiste. Il juge «difficile de prévoir» si cette tendance se poursuivra au cours des prochaines années.

Martin Petit, de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, ne s'étonne pas des constats de cette étude. «Si on avait reculé dans le temps, on aurait pu remarquer que cette tendance remonte à bien avant 1984», note-t-il, ajoutant que «cette tendance est de plus en plus forte». L'aspect du logement lui paraît particulièrement révélateur, notamment parce que certains locataires moins nantis «consacrent 60 à 65 % de leurs revenus» pour se loger. «La faiblesse des revenus de ces ménages a pour conséquence qu'ils se privent de biens souvent essentiels, comme des assurances, ou bien qu'ils s'endettent davantage», affirme-t-il.

L'étude a aussi révélé que «le vieillissement de la population n'a pas constitué un facteur de l'inégalité croissante de la richesse entre 1984 et 2005. En fait, la concentration de la richesse aurait été encore plus grande si la structure par âge de la population était demeurée constante au fil du temps», écrivent les auteurs.

Le Devoir

SÉNAT

SUITE DE LA PAGE 1

être pourvu. Pour respecter la Constitution canadienne, les candidats devront avoir 30 ans ou plus et récolter 100 signatures d'électeurs qui les appuient. Avant leur nomination, ils devront acquiescer un lopin de terre d'une valeur de 5000 \$ ou plus, comme c'est le cas à l'heure actuelle. En théorie, il pourrait désormais y avoir des sénateurs bloquistes, communistes ou verts.

Qui aura le dernier mot?

La réforme proposée par le gouvernement est vouée à l'échec, car les trois partis d'opposition, qui forment une majorité à la Chambre des communes, s'y opposent. Le NPD et le Bloc québécois réclament l'abolition pure et simple du Sénat, alors que les libéraux s'inquiètent de cette réforme à la pièce qui n'envoie pas tous les cas de figure. L'absence d'un mécanisme de règlement des différends les agace beaucoup.

Un tel mécanisme servirait à trancher en cas de litige entre la Chambre des communes et le Sénat. La question est loin d'être théorique. Cette semaine, la Loi sur la responsabilité a obtenu la sanction royale après huit mois de débat. À l'origine de ce délai, on retrouve une mésentente entre la Chambre des communes, conservatrice, et le Sénat, libéral. Le projet de loi a été modifié par le Sénat puis renvoyé aux élus, qui l'ont modifié de nouveau puis retourné aux sénateurs. La partie de ping-pong aurait pu durer éternellement, mais les sénateurs libéraux se sont pliés à la volonté des élus, jugés plus légitimes parce que choisis par la population.

«Si les sénateurs sont élus, il est évident qu'ils n'accepteront plus d'être une chambre de second regard seulement. Ils vont avoir la même responsabilité électorale que les députés», rappelle le sénateur libéral Dennis Dawson, qui siège au comité sénatorial étudiant la réforme de la Chambre haute.

Selon son collègue député Jean Lapierre, c'est là que réside «le plus grand risque» de la réforme conservatrice. «Ils vont pouvoir dire qu'ils ont autant de légitimité que nous. Et si on fait ça sans repenser le partage des pouvoirs entre les Chambres, c'est un jeu dangereux qui peut créer un énorme immobilisme.»

Les pays dotés de deux chambres élues, comme l'Australie, disposent d'un mécanisme de règlement des différends advenant un tel blocage. Il semble qu'Ottawa n'y ait pas songé. Interrogé à ce sujet, la sénatrice conservatrice Marjory LeBreton a paru bien embêtée de répondre. «Cela viendra plus tard», a-t-elle fini par bredouiller en fuyant les journalistes.

Signe que le premier ministre tient beaucoup à cette réforme, il en a fait l'annonce devant son propre caucus de députés... avec rideaux de velours, drapeaux et télesouffleurs à l'appui. Les journalistes étaient invités à assister à la rencontre, mais pas à poser des questions. «Je ne m'attends pas à ce que les libéraux appuient l'élection des sénateurs sans livrer bataille», a déclaré M. Harper. Après tout, s'ils croyaient en la réforme du Sénat, ils l'auraient fait eux-mêmes.

Des provinces tièdes

La réforme proposée par les conservateurs ne trouve pas grâce aux yeux de plusieurs provinces. La Saskatchewan et l'Ontario réclament l'abolition de la seconde chambre. L'Alberta est d'accord avec l'élection, tandis que le Québec s'y oppose si elle n'est pas assortie d'une réforme constitutionnelle.

«Quand je verrai un Sénat efficace avec une représentation égale de tous les Canadiens, alors on pourra me convaincre d'élire une telle chambre», a commenté le premier ministre de la Saskatchewan, le néo-démocrate Lorne Calvert. Mais en l'absence des deux autres «E», je ne vois pas pourquoi on voudrait élire... se donner tout ce mal.»

Son homologue de la Colombie-Britannique, Gordon Campbell, estime lui aussi que l'élection des sénateurs n'est pas une priorité. «De mon point de vue, la représentation est la priorité.»

La représentation inquiète le chef libéral, Stéphane Dion. Cette réforme pénaliserait, selon lui, les quatre provinces de l'Ouest, dont la représentation sénatoriale ne reflète pas le poids démographique. Elles détiennent chacune six sièges au Sénat sur un total de 105, mais la Colombie-Britannique, par exemple, dispose de 36 députés à la Chambre des communes (sur un total de 308). Cette province possède donc près de 12 % des députés, mais seulement 6 % des sénateurs. À l'opposé, le Nouveau-Brunswick dispose de 10 sièges au Sénat (10 %) et autant à la Chambre des communes (3 %).

«Tant que le Sénat n'est pas élu, ce n'est pas trop grave, car les sénateurs jouent leur rôle avec réserve», conclut M. Dion. Mais dès l'instant qu'ils sont élus et cherchent leur réélection, ils joueront leur rôle comme un député et ça sera terriblement injuste pour ces provinces.»

Un Sénat réformé à la pièce

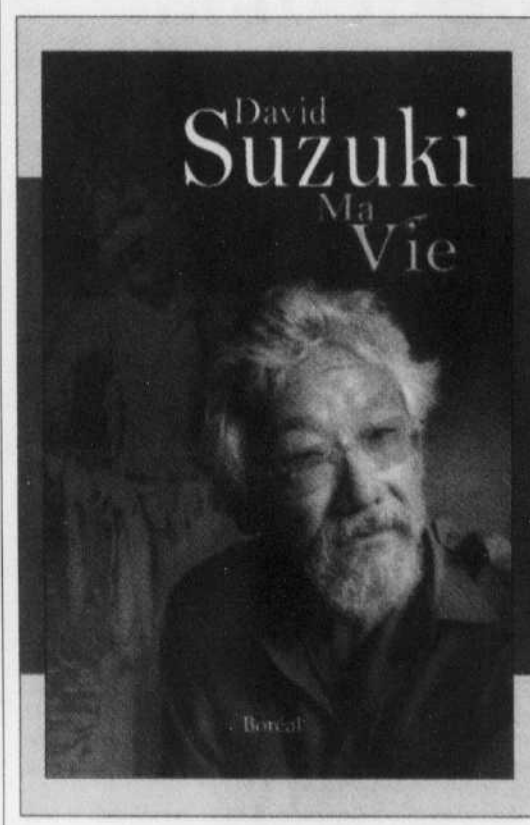
L'annonce d'hier constitue la deuxième phase de réforme de la Chambre haute. Plus tôt cette année, le gouvernement a proposé de limiter le mandat des sénateurs à huit ans. À l'heure actuelle, les sénateurs restent en poste jusqu'à leur 75^e anniversaire. Les libéraux sont d'accord avec ce changement, dans la mesure où les mandats sont non renouvelables. Sinon, croit Stéphane Dion, les sénateurs tenteraient de faire plaisir au gouvernement pour conserver leur poste. Le projet de loi C-43 prévoit qu'un sénateur peut se faire réélire.

Le Devoir

Avec la Presse canadienne

Rectificatif

Le Dr Clifford Blais, qui a déposé une plainte en déontologie auprès du Collège des médecins contre le président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, le Dr Gaëtan Barrette, n'est pas un cardiologue, contrairement à ce que nous écrivions mardi en page A 3 dans l'article intitulé «Un cardiologue dépose une plainte en déontologie contre le président de sa fédération professionnelle». Le Dr Blais est plutôt un médecin généraliste.



David Suzuki
Ma Vie

David Suzuki
Ma Vie

On est ici en présence d'un géant qui a œuvré de façon magistrale à l'émergence de la conscience environnementale au Canada.
Louis-Gilles Franceur, *Le Devoir*

Un livre fascinant!
Guy A. Lepage, Radio-Canada

On s'y régale à souhait, on découvre, entend presque l'homme défendre les intérêts de la planète, les nôtres et ceux de nos héritiers.
Merci David Suzuki.
Claudia Larochelle, *Journal de Montréal*

512 pages • 29,95 \$

Boréal
www.editionsboreal.qc.ca

AVIONS

SUITE DE LA PAGE 1

sont plutôt les vieux Hercule qu'on utilise encore le plus dans les zones de conflit puisque l'armée américaine ne peut pas préciser leur nombre dans ces deux pays tellement ces appareils sont nombreux.

Le ministre O'Connor, qui a fait face à un barrage de questions mardi aux Communautés à la suite de l'enquête du *Devoir* sur l'appareil C-130J, n'est pas au bout de ses peines, si on en croit les partis d'opposition. Hier, lors d'une séance à huit clos du comité parlementaire de la Défense, les députés ont décidé de s'attaquer en priorité aux nombreux achats militaires que le gouvernement a déjà annoncés. Navires, camions, avions tactiques, avions de transport stratégique, hélicoptères: le gouvernement Harper a une liste d'épicerie militaire d'une valeur totale de 17 milliards de dollars.

«On avait le choix entre plusieurs études à entreprendre, mais je me suis battu bec et ongles pour qu'on se penche sur les achats militaires», a expliqué le critique du Bloc québécois en matière de défense, Claude Bachand. «On va s'attarder à ça pendant plusieurs semaines. Il y a des choses très préoccupantes. Je ne suis pas certain du tout qu'on achète les meilleurs appareils.»

L'article du *Devoir* publié mardi a créé une véritable commotion au comité et renforcé l'impression déjà présente selon laquelle les achats militaires devaient être scrutés de plus près. Deux aspects soulevaient des questions, selon les députés: le prix du C-130J et ses performances.

En effet, le coût de cet appareil semble être beaucoup plus élevé que le prix déjà payé par d'autres pays. Pressé de questions, le ministre O'Connor a affirmé mercredi que chacun des C-130J de Lockheed Martin allait coûter 85 millions \$US au gouvernement fédéral. Or Washington a payé entre 52 et 66,5 millions \$US par appareil alors que l'Italie a dû régler une facture de 80 millions \$CAN par appareil. Et puisque le Canada a annoncé qu'il verserait 3,2 milliards pour l'achat de 17 avions C-130J (sans compter la somme de 1,7 milliard pour l'entretien sur 20 ans), il reste une somme inexplicable de 1,5 milliard. Hier, le ministre O'Connor a affirmé que «tous les autres coûts vont aux pièces de rechange, à l'entraînement, à l'administration du projet et ainsi de suite». Ceci représente une somme

additionnelle de 88 millions par appareil.

«Pourquoi devrait-on payer plus cher que les autres pays? Ça n'a pas de bon sens! C'est une bonne affaire que le comité se penche sérieusement sur ce contrat», a affirmé Claude Bachand. Le député du Bloc s'interroge aussi sur les performances de l'appareil C-130J. «C'est déjà une vieille technologie. Tous les pays qui ont acheté cet avion doivent déjà améliorer l'appareil avec des blocs de mise à niveau...», a-t-il dit.

En entrevue avec *Le Devoir*, Jack Crisler, vice-président international au développement des affaires aéronautiques pour Lockheed Martin, a soutenu que «l'avion fonctionne très bien et répond aux attentes» alors que les rapports du Pentagone étaient basés sur des faits «périmés».

Joint par *Le Devoir*, un responsable de la US Air Force, le capitaine Nathan Broshear, a confirmé que le C-130J est bel et bien utilisé à l'heure actuelle dans les zones de combat en Irak et en Afghanistan. «Tous les C-130J sont capables de fonctionner dans les zones hostiles», a-t-il dit. Sans vouloir préciser le nombre exact de C-130J déployés dans ces deux pays, et ce, par mesure de sécurité, M. Broshear a toutefois souligné que «moins d'une douzaine» de ces appareils sont sur place. En Irak et en Afghanistan, et en incluant tous les pays qui participent à ces deux missions, «il y a environ 20 C-130J sur place», a-t-il dit. Il a cependant refusé de dire si tous les avions sont déployés dans les zones de combat.

Or 20 appareils sur les 145 que possède actuellement cinq pays (États-Unis, Grande-Bretagne, Australie, Italie et Danemark), c'est peu, soutiennent les députés à Ottawa. A eux seuls, les États-Unis possèdent un total de 83 C-130J alors que «moins d'une douzaine» sont utilisés dans ces deux pays en guerre.

Par contre, le capitaine Broshear n'a pas pu dire, même vaguement, combien de vieux Hercule, le modèle que le C-130J est censé remplacer, sont utilisés en Irak et en Afghanistan. «C'est un nombre assez élevé, a-t-il affirmé. Le Hercule est le cheval de trait de notre transport. Il est robuste, polyvalent, et il peut jouer plusieurs rôles différents.»

Peu de C-130J comparativement aux vieux Hercule, cela signifie que, «de toute évidence, les pays n'ont pas entièrement confiance dans cet avion», a avancé la députée Dawn Black. Mais la US Air Force, qui a toujours défendu son choix avec acharnement, s'inscrit en faux. Le capitaine Broshear a tenu à parler de «ce fantastique appareil» qu'est le C-130J. «Nous aimons souligner ses performances exceptionnelles. C'est un très bon avion», a-t-il dit.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction
Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité
Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390